



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Direction des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi  
de la Guadeloupe

# PLAN REGIONAL SANTÉ TRAVAIL DE LA GUADELOUPE



**2016 – 2020**



DIRECTEUR DE LA DIECCTE

La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail sont des enjeux majeurs, non seulement pour la préservation de la santé physique et mentale des salariés, mais également pour l'amélioration des performances des entreprises.

Les mutations technologiques, les changements d'organisation souvent liés à l'omniprésence du numérique, nécessitent la mise en place de nouveaux modes d'actions pour atteindre ces objectifs de santé et de performance.

Dans ce cadre, la mobilisation de tous les acteurs est plus que jamais essentielle : préventeurs, partenaires sociaux, branches professionnelles, chambres consulaires, administrations, etc...

La mobilisation des acteurs a été le moteur de l'élaboration du Plan Santé Travail 3 (PST3) qui concerne la période 2016 – 2020.

En Guadeloupe, le Plan Régional Santé Travail (PRST 3) qui en découle, a été élaboré avec toujours davantage de partenaires, tout au long de l'année 2016.

Il est structuré selon les mêmes axes que le PST3.

Développer la culture de prévention, améliorer la qualité de vie au travail et renforcer le dialogue social sont les 3 grands axes de ce plan, avec une cible particulière : les très petites entreprises (TPE).

Il comporte 33 actions à la fois ambitieuses et pragmatiques, mais toujours adaptées à la réalité de la Guadeloupe et notamment à la structure des entreprises de Guadeloupe dont plus de 90% comptent moins de 10 salariés.

Ce PRST 3 constituera la feuille de route de tous les acteurs de la prévention en Guadeloupe pour donner un nouvel élan à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Je remercie tous les acteurs qui se sont investis dans l'élaboration de ce plan et sais pouvoir compter sur eux pour sa mise en œuvre et son évaluation.

Louis MAZARI

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                  |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| DIAGNOSTIC RÉGIONAL.....                                                                                                                                                         | P.05 |
| • CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE .....                                                                                                                                                | P.05 |
| • CONTRAINTES DANS LE TRAVAIL .....                                                                                                                                              | P.06 |
| • ACCIDENTS DU TRAVAIL EN GUADELOUPE EN 2012.....                                                                                                                                | P.08 |
| • MALADIES PROFESSIONNELLES.....                                                                                                                                                 | P.11 |
| ÉLÉMENTS DE BILAN DU PRST2.....                                                                                                                                                  | P.12 |
| LE PLAN SANTÉ AU TRAVAIL (PST3).....                                                                                                                                             | P.13 |
| LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL DE GUADELOUPE (PRST3).....                                                                                                                     | P.16 |
| • AXE 1 : DONNER LA PRIORITÉ À LA PRÉVENTION PRIMAIRE<br>ET DÉVELOPPER LA CULTURE DE PRÉVENTION.....                                                                             | P.17 |
| > FAVORISER LA CULTURE DE PRÉVENTION                                                                                                                                             |      |
| > AGIR EN PRÉVENTION PRIMAIRE POUR PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE<br>ET LA PÉNIBILITÉ                                                                                          |      |
| > METTRE EN ŒUVRE LA CULTURE DE PRÉVENTION POUR AGIR SUR DES RISQUES<br>PROFESSIONNELS PRIORITAIRES                                                                              |      |
| □ Prévenir l'exposition aux produits chimiques                                                                                                                                   |      |
| □ Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied                                                                                                                                |      |
| □ Prévenir les risques psychosociaux                                                                                                                                             |      |
| • AXE 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL,<br>LEVIER DE SANTÉ, DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS<br>ET DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE..... | P.36 |
| > FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL                                                                                                                                         |      |
| > PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTENIR EN EMPLOI                                                                                                                |      |
| > AGIR EN TRANSVERSALITÉ POUR PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE<br>TRAVAIL FAVORABLE À LA SANTÉ                                                                                     |      |
| • AXE 3 : RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL<br>ET LES RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION EN STRUCTURANT<br>UN SYSTÈME D'ACTEURS, NOTAMMENT EN DIRECTION DES PME-TPE.....        | P.47 |
| > DIALOGUE SOCIAL                                                                                                                                                                |      |
| > CONSTITUER DES RÉSEAUX COORDONNÉS D'ACTEURS DE LA PRÉVENTION                                                                                                                   |      |
| > RENFORCER LES CONNAISSANCES ET LES SYSTÈMES DE DONNÉES                                                                                                                         |      |
| LISTE DES FICHES ACTION.....                                                                                                                                                     | P.50 |
| GLOSSAIRE.....                                                                                                                                                                   | P.51 |

## DIAGNOSTIC RÉGIONAL

## CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Au 1er janvier 2015, la population de la Guadeloupe (hors Îles du Nord) est estimée à 400 132 habitants, soit 1 987 habitants de moins qu'en 2013 (dernière population légale publiée). Sur la période 2008-2013, le taux de croissance annuel moyen de la population est quasi nul (0,02 %). Les départs tendent à être plus nombreux que les arrivées et annulent l'excédent naturel. Le vieillissement de la population s'accélère.

En 2015, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus augmente de 4,1 % sur un an. Elles représentent 22,7 % de la population contre 21,8 % en 2014 (13,9 % en 1999). À l'inverse, la part des moins de 20 ans est en constante diminution (-1,8 % sur un an, soit 26,9 % en 2015 contre 32,7 % en 1999). L'âge moyen est estimé à 39,9 ans, soit 6 ans de plus qu'en 1999.

Ce vieillissement aura nécessairement un impact sur les conditions de travail.

## UNE ÉCONOMIE « TERTIARISÉE » ENCORE LOIN DU NIVEAU NATIONAL

La structure économique guadeloupéenne présente les caractéristiques d'une économie moderne, marquée par l'importance du secteur tertiaire, une forte salarisation des revenus et un niveau de développement humain parmi les plus élevés de la zone. La Guadeloupe affiche en revanche un taux d'ouverture de ses échanges (8,2 %) aussi faible que celui des petits états insulaires voisins peu intégrés au commerce international. Elle connaît également un chômage élevé ainsi que de fortes disparités des revenus.

En 2014, la Guadeloupe affiche une croissance faible : le produit intérieur brut (PIB) régional augmente de 0,9 % en volume, mieux qu'en 2013 (+0,1 %) et légèrement plus dynamique que la croissance observée pour la France entière (+0,2 %). En 2014, la richesse par habitant à la Guadeloupe s'élève à 20 101 euros (en euros courants). Elle se situe au-dessus de la moyenne des départements d'Outre-mer hors Mayotte (19 557 €) mais reste inférieure de 37,5 % à celui de la France entière.

Le secteur tertiaire guadeloupéen se distingue par l'importance des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale), qui contribuent, en 2010, pour 37,5 % à la richesse de l'île, alors qu'ils ne représentent que 22,2 % du PIB de la France hors DOM cette même année. Le développement rapide des services de santé et d'action sociale, observé sur la décennie, est un moteur important de croissance en Guadeloupe.

## LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ SE POURSUIT

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation s'appuie sur l'émergence du secteur privé, majoritairement dans le secteur des services, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture et de la construction. En 2010, le secteur tertiaire marchand constitue la première source de création de richesse de l'île, avec 48,0 % de la valeur ajoutée, contre 56,3 % au niveau national.

Selon l'enquête Emploi 2015 de l'Insee, la population active de la Guadeloupe est estimée à 161 000 personnes, dont 123 000 ont un emploi (103 000 emplois salariés, les salariés représentent ainsi 83,5 % des actifs occupés en Guadeloupe). La population active a diminué d'un millier de personnes par rapport à 2014 en lien avec la baisse du taux d'activité des hommes (qui passe de 54,5 % à 53,8 % en 2015) et des femmes (de 47,8 % à 47,3 %). La composante féminine de la population active est majoritaire (52,2 %).

En 2015, 22,5 % des personnes en emploi travaillent à temps partiel (+1,5 point sur un an), dont 17 000 sont en situation de sous-emploi (13,8 % des personnes en emploi, contre 6 % en France métropolitaine). Le temps partiel subi est donc plus de deux fois plus répandu, ce qui n'est pas sans conséquence sur les conditions de travail.

La forme de contrat la plus répandue est celle du contrat à durée indéterminée (CDI) qui concerne 84,1 % des salariés. Le contrat à durée déterminée (CDD) bénéficie à 14,1 % des effectifs salariés. L'intérim et le contrat en apprentissage concernent respectivement 1,1 % et 0,7 % des salariés.

Selon la définition du Bureau International du Travail (BIT), la Guadeloupe compte 38 000 chômeurs en 2015. Le taux de chômage s'élève en moyenne annuelle à 23,7 %. Comme en 2014, il est plus élevé que celui de la Guyane (22,3 %) et de la Martinique (19,4 %) et est très au-dessus du taux de la métropole (9,9 %).



D'après l'Insee, parmi les 160 000 inactifs en Guadeloupe, 27 000 souhaitent travailler mais ne sont pas considérés comme chômeurs au sens du BIT. Il s'agit souvent de personnes découragées par la recherche d'emploi et qui considèrent que leur chance d'avoir un emploi est quasi nulle. Ils forment le contour du chômage dit « halo ». En 2015, ils représentent 14,2 % de la population souhaitant travailler, actifs et inactifs confondus.

## CONTRAINTES DANS LE TRAVAIL (PUBLICATION INSEE)

Dans un contexte de globalisation de l'économie, le monde du travail connaît, depuis plusieurs décennies, d'importantes évolutions, notamment organisationnelles et technologiques. Elles se traduisent en particulier par une intensification du travail et un renforcement du contrôle de gestion. Sans pouvoir échapper aux conséquences d'une économie de marché, la Guadeloupe, petite économie insulaire, reste encore relativement épargnée par de profondes mutations et le contexte de travail conserve en partie un caractère « artisanal ».

### EN GUADELOUPE, LES CONTRAINTES SONT PLUS PHYSIQUES ...

En Guadeloupe, 36 % des salariés déclarent au moins trois contraintes physiques dans leur travail, soit 1,9 points de plus que le niveau national. La position debout prolongée constitue la principale pénibilité physique, 56% des salariés guadeloupéens y sont confrontés. Cette proportion dépasse le niveau national de cinq points, comme les deux autres contraintes les plus citées : postures pénibles et déplacements longs ou fréquents affectent 40 % des salariés. Néanmoins, les risques professionnels sont moins fortement ressentis en Guadeloupe, les salariés se sentent moins exposés aux accidents et peu concernés par la manipulation de produits dangereux. La part de salariés gênés par un environnement bruyant est moindre en Guadeloupe, alors qu'à l'inverse, hommes et femmes sont plus fréquemment soumis à une mauvaise qualité de l'air au travail, surtout dans les emplois du nettoyage/entretien et dans certains métiers de type artisanal (jardiniers, maçons, livreurs...)

### ...QUE RYTHMIQUES

En Guadeloupe, 27 % des salariés déclarent au moins trois contraintes de rythme, soit huit points de moins qu'au niveau national. Cet écart n'est pas lié à la structure productive régionale (- 2 points), mais à un effet propre à la région (- 6 points). Dans des économies peu concurrentielles comme aux Antilles-Guyane, la pression temporelle, qu'elle soit de type marchande ou industrielle, est moins fortement ressentie. En Guadeloupe, l'activité économique présente, qui regroupe les activités orientées vers la satisfaction de la population présente sur le territoire, qu'elle soit résidente ou touriste, est importante et les exportations ne représentent que 6 % de la production locale. Ainsi, territoire et marché restreint expliquent la moindre pression ressentie face aux demandes extérieures. De même, les contraintes liées au respect des normes et des délais de production, qui impactent fréquemment le secteur industriel, restent minoritaires en Guadeloupe. En effet, l'industrie guadeloupéenne, peu développée, rassemble en proportion deux fois moins de salariés qu'au niveau national (7 % contre 15 % en France).

A l'inverse des contraintes temporelles, les contraintes de rythme de type « machiniques » restent plus fréquentes qu'au niveau national. Plutôt caractéristiques des emplois industriels dans les années 80, les contraintes liées à la cadence d'une machine ou au déplacement d'un produit (ou d'une pièce) touchent de nos jours d'autres types d'emplois. En Guadeloupe, comme dans les autres DFA, le phénomène est amplifié par la proportion importante d'emplois peu qualifiés, en particulier dans le commerce et les services. Bien que de type artisanal, ces emplois restent souvent soumis à des rythmes mécanisés. Le rythme de travail est également déterminé par d'autres types de contraintes. Comme en France, 29 % des salariés de Guadeloupe font l'objet de « contraintes ou surveillances de la hiérarchie ». Cela étant, les contrôles ou suivis informatisés sont moins développés qu'au niveau national, ils ne concernent qu'un quart des salariés en Guadeloupe. Enfin, la part importante de petites entreprises contribue à alléger les contraintes liées à l'interdépendance des collègues au travail.

### UN CADRE DE TRAVAIL PLUS RIGIDE...

En 2013, les marges d'initiative sont faibles en Guadeloupe. Les consignes en particulier laissent

peu de latitude aux salariés : 44 % d'entre eux appliquent strictement les consignes, alors qu'ils sont 33 % au niveau national. Intérêt du travail et capacités d'initiative étant liés, une part plus faible de salariés a le sentiment d'apprendre de nouvelles choses. Au niveau national, les marges de manœuvre des salariés ont diminué, sauf pour les ouvriers non spécialisés. En parallèle des indicateurs de contraintes, d'autres critères illustrent l'intensification de la charge des postes de travail. Comme au niveau national, 40 % des salariés guadeloupéens déclarent « ne pas pouvoir quitter leur travail des yeux ». Par ailleurs, ils ne sont qu'un sur deux à devoir « modifier les priorités dans leur travail ou changer de poste en fonction des besoins de l'entreprise », alors que cette contrainte concerne six salariés sur dix au niveau national. Si la part des salariés obligés de « toujours ou souvent se dépêcher » diminue en métropole, elle s'établit, en Guadeloupe, à neuf points sous le niveau national. Ces éléments reflètent un environnement de travail encore « traditionnel », lié à un tissu productif peu soumis aux impératifs d'une économie concurrentielle ou intégrée. Composé en majorité de petites entreprises, le tissu productif est plus orienté vers la sphère présentielle (72 %) qu'en moyenne nationale (67 %). Ces caractéristiques influent sur les conditions de travail : une organisation du temps de travail moins souple et des marges de manœuvre plus limitées côtoient une moindre formalisation des procédures. Aux Antilles-Guyane, les salariés disposent de moins de souplesse dans l'organisation de leur journée de travail. Plus développés que dans les autres DFA, horaires variables et horaires à la carte restent moins fréquents en Guadeloupe qu'au niveau national. Six salariés guadeloupéens sur dix ont des horaires de travail fixes (cinq sur dix en métropole).

### ...MAIS MOINS FORMALISÉ

Liés en partie à la prépondérance des micro-entreprises aux Antilles-Guyane, les indicateurs soulignent moins de formalisation dans le travail. En effet, les outils développés dans certaines grosses structures (tableaux de bord, outils de performance,...) peuvent s'avérer difficilement adaptables aux petites entreprises, qui disposent de peu de moyens pour les mettre en œuvre. Par ailleurs, les préoccupations de ces dirigeants de petites entreprises restent en premier lieu centrées sur des relations directes et de proximité avec leurs partenaires et leurs salariés, garants du fonctionnement optimal de l'entreprise. Ainsi, en Guadeloupe, suivre des procédures de qualité ou atteindre des objectifs chiffrés précis sont moins souvent imposés aux salariés. La pratique des entretiens d'évaluation se situe actuellement au niveau national de 2005 (44 % des salariés concernés) et les discussions collectives sur l'organisation du travail sont localement moins répandues (69 % des salariés).

Néanmoins, les possibilités de coopération entre collègues sont aussi importantes qu'en France métropolitaine et l'entraide semble constituer un atout dans le travail. Les rapports sociaux journaliers semblent de meilleure qualité puisque les situations de tension sont moins fréquentes, que ce soit avec les collègues ou la hiérarchie.

Cette caractéristique se retrouve également dans les rapports avec le public. Les trois quarts des salariés travaillent au contact du public et, alors que l'intensité émotionnelle au travail progresse au niveau national, les salariés de Guadeloupe sont plus souvent confrontés à des situations difficiles mais semblent avoir moins de difficultés à les gérer.

### AGRICULTURE ET BTP : SECTEURS PLUS EXPOSÉS AUX CONTRAINTES

L'agriculture et la construction rassemblent les emplois les plus contraints. Le phénomène est accentué en Guadeloupe puisque, dans ces secteurs, les contraintes physiques suivent la tendance nationale alors que les contraintes de rythme sont plus prononcées. Cependant le poids de ces secteurs reste faible dans l'économie nationale et plus encore localement : l'agriculture regroupe seulement 0,7 % des salariés en Guadeloupe (1,1 % au niveau national) et la construction 6,0 % (6,5 % au niveau national). En Guadeloupe, à l'inverse du niveau national, les salariés de l'industrie sont plus affectés par des pénibilités physiques que par les contraintes de rythme.

Enfin, les salariés du tertiaire sont soumis à des contraintes plus faibles que les autres secteurs d'activité.

### LES OUVRIERS ET EMPLOYÉS DE COMMERCE SONT LES PLUS CONTRAINTS

Par catégorie socioprofessionnelle, les ouvriers sont les plus fréquemment concernés, et en particulier les hommes, surreprésentés dans cette catégorie. Plus exposés, ils cumulent souvent contraintes de rythme et contraintes physiques, particulièrement dans l'agriculture et la

construction. Une topographie accidentée, des aléas climatiques plus fréquents qu'en métropole et une sous mécanisation des petits chantiers augmentent les difficultés et expliqueraient en partie le ressenti. Les ouvriers du secteur public, rattachés au secteur tertiaire, se déclarent plus impactés que leurs collègues du privé. Peu nombreux, ils ne représentent que 11,0 % des ouvriers. Les employés de commerce et de service constituent la deuxième catégorie socioprofessionnelle la plus touchée. Dans une moindre mesure, ils subissent les mêmes contraintes que les ouvriers, en particulier au niveau des pénibilités physiques. Les trois quart d'entre eux subissent des stations debout prolongées, et la moitié des déplacements fréquents, un port de charges et des postures pénibles. Dans le secteur privé, les services directs aux particuliers emploient la moitié des salariés concernés, le commerce et l'hôtellerie-restauration 40,0 %. Les emplois d'agents de service sont les principaux concernés du secteur public (8 salariés sur 10).

### LES SALARIÉS SOUMIS AUX CONTRAINTES PHYSIQUES PLUS EXPOSÉS AUX ACCIDENTS

En Guadeloupe, 9 % des salariés déclarent que « dans les douze mois, ils ont eu un accident de travail, même bénin, qui les a obligés à se faire soigner », mais les trois quart d'entre eux estiment être exposés à un risque d'accident, les emplois plus contraints étant les plus touchés. Les employés de commerce et services ainsi que les ouvriers concentrent respectivement le tiers des accidents (35,0 % et 31,0 %). La moitié des accidents nécessite un arrêt de travail. La contrainte physique est le facteur qui augmente le plus la probabilité de déclarer un accident. Toutes caractéristiques identiques par ailleurs, les salariés soumis à au moins trois contraintes physiques ont un risque quatre fois plus élevé d'être victimes d'un accident de travail que le profil de référence (un homme métropolitain âgé entre 25 et 44 ans, en bonne santé, exerçant une profession intermédiaire sans contrainte ni pression).

L'état de santé et le fait de travailler sous pression doublent le risque d'avoir un accident. L'âge et la catégorie socioprofessionnelle sont également des facteurs déterminants : par rapport au profil de référence, et toutes caractéristiques identiques par ailleurs, la probabilité d'accident est 1,4 fois plus forte pour les moins de 25 ans, 1,5 fois plus forte pour les ouvriers et presque deux fois moins élevée pour les cadres. Le secteur d'activité et la région influent peu sur la survenue des accidents.

## ACCIDENTS DU TRAVAIL EN GUADELOUPE EN 2012

En Guadeloupe et IDN, en 2012, 1 633 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail (AT) ont été reconnus par la CGSS, l'organisme d'assurance du régime général de sécurité sociale (1 300 en 2011). Par million d'heures de travail rémunérées, les salariés ont subi en moyenne 13,6 accidents de travail. Ce taux de fréquence est similaire à celui des autres Dom hors Mayotte (13,3) mais bien inférieur au niveau national (22,0). L'indice de gravité qui mesure le taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) par million d'heures rémunérées s'établit à 13,0 contre 11,2 dans les Dom et 14,9 au niveau national. Un accident du travail sur vingt en Guadeloupe a occasionné en 2012 des séquelles permanentes, évaluées par l'attribution par un médecin de la CGSS, d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Un accident du travail sur dix-huit dans les Dom et un sur quinze au niveau national induisent une incapacité partielle permanente. Le taux moyen d'IPP est de 19,0% en Guadeloupe, taux supérieur à celui observé en moyenne dans les Dom (15,3 % hors Mayotte) ou au niveau national (10,2 %). Ces accidents du travail avec au moins une journée d'arrêt de travail ont généré 114 844 jours d'arrêt de travail en 2012 en Guadeloupe.

### L'AGRICULTURE, LA CONSTRUCTION ET L'INDUSTRIE SONT LES SECTEURS LES PLUS «ACCIDENTOGÈNES»

Compte tenu du poids du tertiaire dans les activités en Guadeloupe, près de sept accidents du travail sur dix ont lieu dans ce secteur (commerce et services) en 2012. L'industrie concentre 14,5 % des accidents quand la construction en regroupe 14,0%. L'agriculture n'en déclare que 2,3 %. Certains secteurs sont néanmoins plus « accidentogènes » que d'autres quand on rapporte le nombre d'AT aux heures de travail rémunérées. Ainsi les salariés des secteurs de la construction et de l'industrie subissent bien plus d'AT par million d'heures de travail que la moyenne en Guadeloupe (13,6). Dans la construction, le taux de fréquence est à 22,5 en 2012

et est généralement plus élevé que pour l'ensemble des secteurs d'activité, mais bien moins qu'au niveau national (41,3). Les salariés de l'industrie, avec un taux de fréquence des AT de 18,4 sont également plus exposés que la moyenne. A l'autre bout du spectre, les salariés du commerce et des services sont habituellement les moins exposés avec un taux de fréquence des AT qui atteint 12,0 en 2012.

### UNE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PLUS FORTE DANS LA CONSTRUCTION ET L'AGRICULTURE

5,0 % des AT ont donné lieu à IPP en 2012 en Guadeloupe et IDN. Ce pourcentage culmine à 7,9 % dans la construction et dans l'agriculture. Le secteur de la construction présente en 2012 un indice de gravité occasionné par les AT deux fois et demi plus élevé que la moyenne des secteurs d'activité (31,9 contre 13,0). Une fréquence plus élevée d'accidents du travail et un taux moyen d'IPP par AT supérieur à la moyenne participent à cette gravité des AT dans la construction. L'agriculture présente aussi un niveau de gravité des AT plus élevé que la moyenne. Néanmoins, le faible nombre d'AT relevés dans l'agriculture incite à la prudence quant aux conclusions pour ce secteur d'activité.

### LES OUVRIERS, EN PARTICULIER MASCULINS, SONT LES PLUS EXPOSÉS

Caractéristiques des accidentés: les ouvriers et les actifs masculins sont les plus touchés. En Guadeloupe, les ouvriers sont les plus exposés aux accidents du travail. Pour un million d'heures travaillées, les ouvriers subissent 21,0 AT en 2012 contre seulement 2,7 pour les cadres et chefs d'entreprise. Les professions intermédiaires sont plus touchées que les cadres et chefs d'entreprises (12,6) mais moins que les ouvriers. Les employés subissent quant à eux 11,6 AT par million d'heures travaillées.

A exposition égale, les hommes subissent plus d'AT que les femmes (15,5 AT pour les hommes par million d'heures contre 11,4 pour les femmes en 2012). Cela tient d'abord à la nature des travaux exercés et aux conditions de travail plutôt qu'au genre. Les hommes exercent davantage dans la construction, l'industrie ou l'agriculture, comme ouvriers en particulier. Par ailleurs, le niveau de gravité des AT et leurs conséquences sont bien plus élevés pour les hommes que pour les femmes (indice de gravité à 20,8 contre 3,8 en 2012). Concernant les AT avec IPP, leur proportion est plus forte chez les hommes en Guadeloupe. Le taux moyen d'IPP est aussi nettement plus élevé

### PAS DE BAISSÉ DES TAUX DE FRÉQUENCE SAUF À PARTIR DE 60 ANS

Le nombre d'AT par million d'heures ne diminue pas avec l'âge des salariés en Guadeloupe. Il reste à peu près stable en 2012, entre treize et quatorze. Les 60 ans et plus ont un taux de fréquence inférieur mais leur faible effectif est aussi à prendre en considération. L'effectif très faible des plus jeunes, âgés de moins de vingt ans, conduit à considérer leur taux de fréquence comme non significatif.

### TAUX DE FRÉQUENCE PLUS ÉLEVÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE TAILLES INTERMÉDIAIRES

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de tailles intermédiaires en Guadeloupe, c'est-à-dire pour ceux ayant un effectif salarié compris entre 10 et moins de 500 salariés. Pour les établissements de moins de 10 salariés, le taux de fréquence est deux fois moindre. Il y a très peu d'accidents dans les établissements de 500 salariés ou plus. Le taux de fréquence est donc à priori peu significatif.

### EVOLUTION DU RISQUE SELON LE PROFIL DES SALARIÉS

En 2011 et 2012, les taux de fréquence remontent nettement. Toutes les catégories sont concernées mais quelques grandes tendances perdurent. Ainsi, le taux de fréquence masculin reste supérieur à celui des femmes. Les taux de fréquence par âge varient peu entre eux si ce n'est pour les plus de 60 ans pour lesquels les taux sont en retrait. Concernant les catégories socio-professionnelles, les ouvriers restent les plus exposés.



et est généralement plus élevé que pour l'ensemble des secteurs d'activité, mais bien moins qu'au niveau national (41,3). Les salariés de l'industrie, avec un taux de fréquence des AT de 18,4 sont également plus exposés que la moyenne. A l'autre bout du spectre, les salariés du commerce et des services sont habituellement les moins exposés avec un taux de fréquence des AT qui atteint 12,0 en 2012.

### **UNE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PLUS FORTE DANS LA CONSTRUCTION ET L'AGRICULTURE**

5,0 % des AT ont donné lieu à IPP en 2012 en Guadeloupe et IDN. Ce pourcentage culmine à 7,9 % dans la construction et dans l'agriculture. Le secteur de la construction présente en 2012 un indice de gravité occasionné par les AT deux fois et demi plus élevé que la moyenne des secteurs d'activité (31,9 contre 13,0). Une fréquence plus élevée d'accidents du travail et un taux moyen d'IPP par AT supérieur à la moyenne participent à cette gravité des AT dans la construction. L'agriculture présente aussi un niveau de gravité des AT plus élevé que la moyenne. Néanmoins, le faible nombre d'AT relevés dans l'agriculture incite à la prudence quant aux conclusions pour ce secteur d'activité.

### **LES OUVRIERS, EN PARTICULIER MASCULINS, SONT LES PLUS EXPOSÉS**

Caractéristiques des accidentés: les ouvriers et les actifs masculins sont les plus touchés. En Guadeloupe, les ouvriers sont les plus exposés aux accidents du travail. Pour un million d'heures travaillées, les ouvriers subissent 21,0 AT en 2012 contre seulement 2,7 pour les cadres et chefs d'entreprise. Les professions intermédiaires sont plus touchées que les cadres et chefs d'entreprises (12,6) mais moins que les ouvriers. Les employés subissent quant à eux 11,6 AT par million d'heures travaillées.

A exposition égale, les hommes subissent plus d'AT que les femmes (15,5 AT pour les hommes par million d'heures contre 11,4 pour les femmes en 2012). Cela tient d'abord à la nature des travaux exercés et aux conditions de travail plutôt qu'au genre. Les hommes exercent davantage dans la construction, l'industrie ou l'agriculture, comme ouvriers en particulier. Par ailleurs, le niveau de gravité des AT et leurs conséquences sont bien plus élevés pour les hommes que pour les femmes (indice de gravité à 20,8 contre 3,8 en 2012). Concernant les AT avec IPP, leur proportion est plus forte chez les hommes en Guadeloupe. Le taux moyen d'IPP est aussi nettement plus élevé.

### **PAS DE BAISSSE DES TAUX DE FRÉQUENCE SAUF À PARTIR DE 60 ANS**

Le nombre d'AT par million d'heures ne diminue pas avec l'âge des salariés en Guadeloupe. Il reste à peu près stable en 2012, entre treize et quatorze. Les 60 ans et plus ont un taux de fréquence inférieur mais leur faible effectif est aussi à prendre en considération. L'effectif très faible des plus jeunes, âgés de moins de vingt ans, conduit à considérer leur taux de fréquence comme non significatif.

### **TAUX DE FRÉQUENCE PLUS ÉLEVÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE TAILLES INTERMÉDIAIRES**

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de tailles intermédiaires en Guadeloupe, c'est-à-dire pour ceux ayant un effectif salarié compris entre 10 et moins de 500 salariés. Pour les établissements de moins de 10 salariés, le taux de fréquence est deux fois moindre. Il y a très peu d'accidents dans les établissements de 500 salariés ou plus. Le taux de fréquence est donc à priori peu significatif.

### **EVOLUTION DU RISQUE SELON LE PROFIL DES SALARIÉS**

En 2011 et 2012, les taux de fréquence remontent nettement. Toutes les catégories sont concernées mais quelques grandes tendances perdurent. Ainsi, le taux de fréquence masculin reste supérieur à celui des femmes. Les taux de fréquence par âge varient peu entre eux si ce n'est pour les plus de 60 ans pour lesquels les taux sont en retrait. Concernant les catégories socio-professionnelles, les ouvriers restent les plus exposés.

## **MALADIES PROFESSIONNELLES**

Entre 2009 et 2011, 355 maladies professionnelles (MP) ont été « déclarées » en Guadeloupe, dont 110 en 2009, 125 en 2010 et 120 en 2011 (Source Dieccte). Rapporté au nombre total de salariés en Guadeloupe, cela donne une occurrence proche de 0,1 % nettement inférieure au niveau national. Les 355 déclarations en MP déclarées entre 2009 et 2011 se concentrent dans plus de 200 entreprises. Dans ces entreprises, il y a donc 1,6 MP déclarée en moyenne sur ces trois années d'observation. 16 entreprises comptent trois MP déclarées ou plus entre 2009 et 2011. Ce sont en général des entreprises avec salariés relativement importantes en terme de taille (dans la santé et les services aux personnes, le commerce, l'administration communale...). Deux entreprises se « distinguent » et atteignent ou dépassent les 10 MP entre 2009 et 2011.

### **LES TMS SONT LARGEMENT MAJORITAIRES**

Les MP touchent en proportion davantage les femmes que les hommes. Près de 3 déclarants sur 4 sont des femmes. Les principales pathologies sont ostéo-articulaires. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) pèsent ainsi pour 93,0 % des déclarations en MP entre 2009 et 2011 en Guadeloupe. Les principaux concernent les problèmes aux mains et aux poignets, le syndrome du canal carpien représentant l'essentiel des déclarations liées aux troubles ostéo-articulaires. Les autres TMS touchent les épaules, les coudes (tendinites comprises), les genoux (exceptionnellement) et le rachis (dos). Viennent ensuite (« à la marge » pour 7,0 %) les rhinites, allergies et asthme ainsi que les problèmes dermatologiques et ORL (surdité). Compte tenu de leur représentation dans les MP, les femmes sont surreprésentées pour presque toutes les pathologies : une exception notable pour le mal de dos : il y a sept hommes pour dix déclarations en MP. Hors pathologies ostéo-articulaires, les hommes sont également surreprésentés mais cela concerne des effectifs faibles. Au niveau national, les troubles musculo-squelettiques sont la première cause de MP reconnue (79 % en 2013) suivis par les affections liées à l'amiante (8 %). Les pathologies liées à l'amiante sont par contre quasi-inexistantes en Guadeloupe. Les autres pathologies représentant 13 % des MP au niveau national, une proportion similaire en Guadeloupe.

Très peu de maladies professionnelles sont déclarées avant 30 ans en Guadeloupe (1,0% environ de l'ensemble des MP). A l'inverse, près de 80,0 % des maladies professionnelles sont déclarées entre 40 et 60 ans (c'est aussi dans cette tranche d'âge que la majorité des MP sont reconnues France entière). Le nombre de MP déclaré a tendance à augmenter nettement avec l'âge même si on peut rencontrer ici ou là certaines pathologies plus précoces. Certains TMS peuvent en particulier survenir plus rapidement. Ainsi 15,1 % des problèmes aux mains et aux poignets sont ainsi déclarés avant 40 ans (plutôt dans les métiers liés au commerce). Entre 30 et 39 ans, les MP déclarées le plus précocement concernent quasi-exclusivement la main ou le poignet.

### **LES MP DÉCLARÉES CONCERNENT DES GROUPES DE MÉTIERS FORTEMENT FÉMINISÉS**

Dans certains groupes de métiers ayant déclaré des maladies professionnelles en Guadeloupe, il n'y a quasi-exclusivement que des femmes en MP. Il s'agit principalement des métiers de santé et du « bien-être » (aide-soignante, auxiliaire de vie, infirmière, esthéticienne, coiffeur ainsi que quelques professions paramédicales), du secrétariat et de la comptabilité, de l'entretien et du nettoyage. Dans les métiers du commerce au sens large (y compris la manutention), plus de sept déclarations sur dix en MP concernent les femmes. Seule exception : les métiers de fabrication et du bâtiment (39). Pour ces derniers métiers, on compte près de 85,0 % d'hommes déclarant une maladie professionnelle (pour des types de MP très variés). Les autres groupes de métiers tels les métiers de bouche (32 ; boulanger, pâtissier, cuisinier...), l'encadrement (23) ou les autres métiers (26) comptent une proportion nettement supérieure d'hommes déclarant une MP même si les femmes y restent majoritaires.

### **HOMMES, FEMMES, À CHACUN SA MALADIE PROFESSIONNELLE**

Pour les femmes, les principales MP déclarées entre 2009 et 2011 concernent la main et le poignet (184), suivies de problèmes d'épaule (43). Les problèmes de dos et de coude viennent ensuite.

Pour les hommes, les principales MP déclarée entre 2009 et 2011 concernent aussi la main et le

poignet (35), suivies de problèmes de dos (30). L'épaule en concerne une douzaine.

En proportion, les problèmes de main et de poignet concernent 70,2 % des femmes déclarantes. Les autres troubles musculo-squelettiques touchent 25,2 % des femmes dont les épaules principalement.

En proportion, les problèmes de main et de poignet concernent 37,6 % des hommes déclarants. Le mal de dos concerne un homme sur trois en MP mais 68,2 % des déclarations pour problème de dos concernent les hommes. La tendance est similaire au niveau national. Les autres maladies (hors TMS) touchent 15,1 % des hommes en Guadeloupe mais « seulement » 4,6 % des femmes.

## ELEMENTS DE BILAN DU PRST2

Le PRST 2 qui couvrait la période 2011-2014 comportait 30 actions articulées en fonction de différentes approches.

L'approche par risques prioritaires comportait deux actions visant les risques psychosociaux :

- Une étude menée par les médecins du travail du CIST, menée en 2011 lors des visites médicales.

Elle montre que les femmes, les employés, les ouvriers, les salariés des services et des commerces sont majoritairement touchés.

Dans les entreprises de service, de commerce et surtout de soins, la charge mentale est importante du fait des exigences de l'employeur auxquelles s'ajoutent celles des bénéficiaires, des clients, des malades et de leurs familles.

Les troubles émotionnels, l'anxiété, les troubles du sommeil, la dépression associés ou non aux troubles organiques sont des manifestations très fréquentes. Les problèmes de communication, les situations conflictuelles avec la hiérarchie, l'agressivité verbale, le manque de reconnaissance représentent les principales sources de souffrance.

- La seconde a été mise place par l'ARACT sous forme d'accompagnement et de conseil aux entreprises.

l'ARACT a réalisé, entre 2011 et 2014, 44 diagnostics en entreprise.

La CGSS a traité des troubles musculo-squelettiques et du risque routier.

Dans les deux cas, les actions ont consisté à accompagner des entreprises ciblées par rapport à ces risques pour qu'elles élaborent et mettent en pratique des plans d'action et de prévention. La DIECCTE a mené une campagne d'évaluation du risque CMR dans les salons de coiffure. Si le risque chimique est bien présent, la présence de substances CMR dans les produits utilisés n'a pas été mise en évidence.

Le risque machine a été abordé par des opérations de contrôle chez les importateurs de matériels destinés au secteur de la canne à sucre. Un matériel de chargement de canne s'est révélé non-conforme et dépourvu de toute déclaration de conformité CE.

Le fabricant sud-africain a mis ce matériel en conformité et mis au point un « Kit » de mise en conformité pour les matériels en service.

Dans l'approche par publics prioritaires, la problématique des jeunes a été abordée au travers de l'intégration de la santé sécurité dans l'enseignement professionnel.

Celle des seniors a été traitée par des diagnostics en entreprises sur la gestion des âges et des actions collectives inter-entreprises relatives à l'usure professionnelle et la pénibilité.

Les salariés intérimaires ont fait l'objet d'une grosse action menée par la CGSS tout au long de ce plan, visant à diminuer les accidents du travail de cette population. Elle a commencé par une enquête, suivie d'échanges avec les entreprises de travail temporaire.

Elle s'est poursuivie par des formations de responsables de ces entreprises sur les bases en prévention des risques.

Les entreprises de BTP ont été formées à la définition des besoins lors du recours à un salarié intérimaire et les salariés intérimaires de ce secteur d'activité ont été, eux-mêmes, formés à la prévention des risques, de chute de hauteur, notamment.

Dans le cadre de l'approche par secteur d'activité, le BTP a été particulièrement concerné.

Tout d'abord, un livret d'accueil des salariés du BTP a été réalisé en commun avec la Martinique et la Guyane et a été largement diffusé.

Des manifestations d'information des maîtres d'ouvrages ont été organisées sur la coordination de chantier et la prévention du risque amiante.

Les contrôles de chantiers communs, DIECCTE – CGSS, axés sur les risques de chute de hauteur ont été renforcés, avec à la clé des procédures d'arrêt de chantier toujours aussi nombreuses.

Cela nous a conduit à faire appel à l'OPPBT pour réaliser une mission d'audit de ce secteur et faire des propositions d'actions.

Cet audit a permis de clarifier certaines différences d'appréciation entre les entreprises et les services de contrôle. Les préconisations faites par l'OPPBT portent notamment sur la mutualisation des équipements de protection collective sur les chantiers. Il s'agit là, de la priorité absolue de la DIECCTE et de la CGSS.

L'atteinte de cet objectif passe par l'information et la formation des maîtres d'ouvrages et des coordonnateurs SPS, actions d'ores et déjà engagées et qui se poursuivront dans le cadre du PRST 3.

Par ailleurs, les entreprises et associations de services à la personne ont fait l'objet d'un suivi important par la CGSS et l'ARACT. Un certificat sécurité et prévention a été instauré pour les intervenants à domicile. L'obtention de ce certificat passe par une formation qualifiante qui comporte, à la fois, des bases de sauveteur secouriste du travail et des bases de prévention des risques liés à l'activité physique.

L'approche par les institutions représentatives du personnel a porté sur les CHSCT. Tout d'abord l'organisation d'un Forum annuel des CHSCT a été poursuivie avec toujours beaucoup d'intérêt pour ces manifestations de la part des secrétaires et présidents de ces institutions.

Parallèlement, une enquête sur le fonctionnement des CHSCT et plus particulièrement sur la formation de ses membres a été réalisée par voie de questionnaire.

Si l'obligation de formation initiale des représentants du personnel est correctement respectée, le fonctionnement de ces instances est perfectible, notamment du point de vue du respect des règles formelles : nombre de réunions, information des membres, moyens mis à leur disposition. Dans l'approche par le suivi médical, il faut souligner l'action de l'inspection du travail qui par son action quotidienne, a permis de faire augmenter de façon très importante les adhésions aux services de santé au travail. 60% de ces nouvelles adhésions seraient liés directement à cette action.

Enfin, l'approche par la communication s'est traduite essentiellement par l'organisation du salon sécurité au travail, par la CGSS en 2011. Cette manifestation qui se déroulait sur 3 jours a réuni 34 exposants et 2500 visiteurs. 12 conférences se sont tenues avec quelques 1400 participants. Ce fut donc un vrai succès, avec des retombées médiatiques très importantes.

On peut également souligner le développement du site internet de la DIECCTE dans le domaine de la santé sécurité au travail.

En conclusion, il faut souligner la qualité des partenariats développés dans le cadre de ce plan.

On peut se satisfaire, également, d'un taux de réalisation des actions, supérieur à 80%.

Toutefois 5 actions n'ont pas pu être soit initiées soit finalisées, en raison de problèmes structurels locaux.

## LE PLAN SANTÉ AU TRAVAIL (PST3)

Le troisième Plan santé au travail (PST 3) traduit, tant dans sa méthode d'élaboration que dans son contenu, l'ambition d'un renouvellement profond de la politique de santé au travail partagée entre l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité sociale et les organismes et acteurs de la prévention.

Le PST 3 opère ainsi, sous l'impulsion de tous les partenaires, un renversement de perspective sur la santé au travail.

La politique de santé au travail est en effet en quête d'un nouveau souffle, qui s'exprime dans les

orientations qui ont été adoptées par consensus entre les différents partenaires. Le PST a pour ambition de mettre en œuvre ces orientations fondatrices.

Si les deux plans santé au travail précédents ont apporté des progrès, notamment en matière de structuration des acteurs de la recherche, d'amélioration des connaissances ainsi que des démarches et outils de prévention, progrès qui se sont traduits en termes de baisse de la sinistralité dans certains secteurs d'activité, force est de constater que, plus de 25 ans après l'adoption de la directive-cadre de 1989, la culture de prévention demeure en France encore globalement en mode mineur. En 2014, plus de 620 000 accidents du travail, dont 530 mortels, et plus de 51 000 maladies professionnelles ont été reconnus au titre du régime général. L'appropriation effective par tous les acteurs d'une culture de la prévention primaire est l'un des principaux défis que le troisième Plan santé au travail a pour objectif de relever.

En fonction des orientations définies par le Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT), le PST 3 est structuré autour de trois axes :

- deux axes stratégiques principaux :
  - donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention,
  - améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise ;
- un axe « support » transversal : renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention, en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des PME-TPE.

Le Plan santé au travail s'organise ainsi autour de deux axes stratégiques principaux :

### **PREMIER AXE STRATÉGIQUE**

- Donner la priorité à la prévention primaire et au développement de la culture de la prévention

Tout d'abord, le PST 3 a pour ambition de mettre la prévention au cœur des préoccupations relatives au travail. À rebours d'une vision centrée sur la réparation et donc d'un travail avant tout potentiellement pathogène, le PST remet le travail au centre des préoccupations et la culture de prévention au cœur de toutes les actions. La santé n'est plus, dans ce contexte, abordée uniquement au prisme de la pathologie, mais selon une approche qui privilégie la promotion de la santé et le bien-être des travailleurs. Mettre en œuvre une démarche de prévention, ce n'est pas seulement prévenir les risques mais, plus en amont encore de la survenance des accidents ou maladies, concevoir de manière plus ambitieuse un travail qui prenne en compte les enjeux de santé.

La culture de prévention fait ainsi l'objet d'actions visant à la développer, mobilisant les leviers essentiels que sont l'information, la formation, l'évaluation des risques et la conception des environnements de travail. Elle irrigue également les actions menées sur des risques identifiés comme prioritaires :

- la poursuite des efforts sur plusieurs risques « classiques » (chutes de hauteur et de plain-pied, risque chimique, risque routier professionnel) ;
- la prise en compte des risques organisationnels, qui mobilisent les problématiques de la conception du travail et du management (usure professionnelle, risques psychosociaux) ;
- l'anticipation de risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, impact des technologies numériques).

L'objectif est l'appropriation par tous les acteurs d'une culture de prévention, fondée avant tout sur l'action concrète à partir des situations de travail réelles, et non seulement sur la mise en conformité avec la réglementation.

### **DEUXIÈME AXE STRATÉGIQUE**

- Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise

Par ailleurs, le plan développe dans les objectifs qu'il fixe et les actions qu'il fédère une approche positive du travail. Plusieurs actions du PST visent ainsi à valoriser le travail en l'inscrivant dans une dynamique d'amélioration conjointe du bien-être et de la performance, mettant en évidence qu'il est facteur de progrès économique et social. Ainsi, le plan prend en compte des problématiques plus larges que la seule prévention des risques et resitue la qualité du travail comme un enjeu essentiel, ce que traduit par exemple le concept de travail-santé.

Cette approche positive s'incarne notamment dans la démarche « qualité de vie au travail » et les actions de prévention de la désinsertion professionnelle. Elle met en évidence l'intérêt des acteurs à investir dans la prévention. Le maintien en emploi, dans un contexte de vieillissement de la population active, est un facteur de santé et d'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé ; la qualité de vie au travail, placée au cœur des préoccupations stratégiques de l'entreprise et du dialogue social, est également levier de conciliation du bien-être au travail et de la performance de l'entreprise.

Enfin, le plan a pour objectif de dépasser une approche segmentée des risques, qui s'adresse souvent en priorité à des spécialistes, pour adopter une approche plus transversale, en croisant les politiques publiques. C'est ce qu'illustrent par exemple les actions sur la prévention des addictions au travail, qui abordent à des risques multifactoriels à l'interface de la santé au travail et de la santé publique.

Les interfaces entre le travail et l'emploi sont également renforcées.

Le PST 3 repose par ailleurs sur un troisième axe « support », transversal.

### **TROISIÈME AXE**

- Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention, en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des TPE-PME

Feuille de route gouvernementale, le PST a pour objectif de traduire une ambition partagée et de constituer un socle commun pour la définition et la programmation des actions de l'ensemble des partenaires institutionnels, et notamment des principaux réseaux de prévention, qu'il s'agisse de l'État et de ses services déconcentrés, de la branche accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) de la Cnamts, dont la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour 2014-2017 renvoie elle-même au Plan santé au travail, ou des services de santé au travail.

Le dialogue social et l'implication des partenaires sociaux sont au cœur de la démarche d'amélioration de la prévention et de la qualité du travail. Ils recouvrent plusieurs niveaux de mobilisation et plusieurs facettes : négociation collective, rôle d'orientation, notamment au sein du COCT, implication dans des actions concrètes au niveau des branches et au niveau régional, élaboration de recommandations sectorielles au sein de la branche AT-MP, dialogue social et dialogue professionnel en entreprise.

Le plan développe par ailleurs des modes d'action appropriés pour mettre en œuvre une stratégie cohérente du système d'acteurs en matière de prévention et de production de normes afin de renforcer l'effectivité de ces dernières. La réalisation de cet objectif passe notamment par la simplification de la réglementation, l'adaptation des informations, outils et bonnes pratiques diffusés aux besoins des publics visés et la mise en place d'une offre d'accompagnement des acteurs de l'entreprise.

Elle passe également par une action ciblée auprès des PME-TPE, conçue au plus près des besoins et des préoccupations de celles-ci. Des modalités d'action adaptées doivent être dévelop-



pées, qui passent notamment par un effort de coordination des nombreux acteurs intervenant en région auprès de ces entreprises, de mise en cohérence des messages qu'ils portent et des accompagnements qu'ils proposent ainsi que par la mobilisation d'acteurs relais. Ces modalités d'action seront construites autour de la prévention des risques prioritaires sur la durée du plan.

Cette mise en système des acteurs sera également recherchée en ce qui concerne la production des données et des connaissances, fondement essentiel de l'anticipation des risques émergents et de l'évolution des normes.

Tirant les leçons de la mise en œuvre du PST 2, ce système d'acteurs concentrera ses interventions autour d'un nombre resserré d'objectifs opérationnels dans la droite ligne des orientations des partenaires sociaux.

Enfin, le PST 3 mettra en œuvre une méthode de pilotage centrée sur l'évaluation de l'efficacité réelle des actions déployées. La mise en œuvre du plan s'appuiera sur une démarche d'évaluation des résultats des actions et des outils produits au regard des besoins réels des acteurs de l'entreprise. Le pilotage du plan, renforcé en mode projet, s'appuiera en particulier sur le résultat de ces évaluations pour réorienter ou poursuivre les actions, en tenant également compte de l'évolution des besoins des acteurs et des enjeux de santé au travail.

Pour assurer leur mise en œuvre, les trois axes sont déclinés en dix objectifs opérationnels, lesquels à leur tour sont structurés en actions-cibles. Cette structure du PST vise ainsi à concilier cohérence et opérationnalité.

## LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL DE GUADELOUPE (PRST3) 2016-2020

Ce plan a été élaboré par un comité de pilotage constitué des principaux acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels en Guadeloupe (DIECCTE, CGSS, ARACT, CIST). Pour certains aspects de ce plan, des acteurs de la santé publique (ARS, GIP RASPEG, INSERM, ORSAG), de la sécurité civile (SDIS) et les chambres consulaires (CCI et CMA) ont été associés à ces travaux préparatoires qui se sont étalés sur 6 mois.

Ce PRST 3 s'articule autour des trois axes stratégiques du PST3. Cependant, les objectifs opérationnels du troisième axe parmi lesquels, on retrouve le dialogue social, le système d'acteurs et l'offre de services en direction des PME-TPE, sont en fait disséminés dans les différentes actions des deux autres axes. Par exemple, bon nombre d'actions des axes 1 et 2 concernent les PME-TPE. Ceci est, bien sûr, très logique compte tenu de la structure des entreprises en Guadeloupe. Deux actions figurent, toutefois, dans ce troisième axe.

Le PRST 3 comporte au total 33 actions. Certaines ont commencé à être mise en œuvre. D'autres débiteront dans le courant de 2017 et toutes se prolongeront, au moins, jusqu'au terme du plan en décembre 2020.

## AXE 1 : DONNER LA PRIORITÉ À LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET DÉVELOPPER LA CULTURE DE PRÉVENTION

Ce nouveau plan pose l'appropriation par tous d'une culture de prévention, comme une priorité absolue.

Dans les entreprises, la santé sécurité au travail est trop souvent perçue comme une série d'obligations réglementaires techniques, prises en charge par des spécialistes dans les grandes entreprises ou des acteurs extérieurs à l'entreprise dans les petites.

Or, l'évaluation des risques et les actions qui en découlent doivent devenir l'affaire de tous, managers, représentants du personnel, salariés et dirigeants, dans une optique opérationnelle centrée sur les enjeux concrets de santé et de sécurité que rencontre l'entreprise. Cette appropriation de la culture de prévention passe notamment par la mise en œuvre concrète de l'évaluation des risques, la formation, et la conception des lieux et des équipements de travail.

Ce premier axe stratégique portant sur la prévention s'articule autour de trois grands objectifs opérationnels : favoriser la culture de prévention (en mobilisant les trois leviers essentiels que sont l'évaluation des risques, la formation et la communication), prévenir l'usure professionnelle (en produisant et en diffusant des outils de prévention et en agissant sur la conception du travail) et agir de manière ciblée sur plusieurs risques prioritaires (risque chimique, risque de chutes, risques psychosociaux,...).

### > FAVORISER LA CULTURE DE PRÉVENTION

La promotion de la culture de prévention passe par plusieurs leviers : renforcer et accompagner l'évaluation des risques ; améliorer la formation en santé sécurité au travail ; informer et sensibiliser les acteurs de l'entreprise à tous les niveaux.

La préservation et, de manière plus ambitieuse, la promotion de la santé et de la sécurité au travail doivent ainsi devenir une évidence et être intégrées dans la pratique de tout acteur de l'entreprise, qu'il s'agisse de l'employeur et des membres de la direction, des représentants du personnel ou de l'ensemble des travailleurs. Elles doivent notamment être intégrées par ceux qui conçoivent les organisations et systèmes de travail et qui accompagnent les transformations.

Cette culture peut notamment s'appuyer sur un changement d'approche de la prévention, mettant l'accent sur ses retombées positives, tant en termes d'amélioration du bien-être des travailleurs que de performance de l'entreprise. Il s'agit de montrer que les investissements dans la santé et la sécurité au travail sont rentables.

| ACTION N° 1             | ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS DES CONDITIONS DE TRAVAIL : TRANSFERTS DE MÉTHODES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SERVICES ASSOCIÉS       | Organisations professionnelles et syndicales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 1.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Culture de prévention<br>Renforcer et accompagner l'évaluation des risques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>Actions collectives de l'Aract en direction des TPE-PME avec un appui en entreprises. Ces actions portent sur l'élaboration du DU en intégrant, notamment, la prévention de la pénibilité, des RPS et du Burn out.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux faire prendre en compte les problématiques du travail liées à la prévention des risques professionnels et psychosociaux.</li> <li>- Acquérir une méthodologie en intégrant des notions de QVT pour mettre en place une politique de préventions des risques professionnels et d'apporter aux partenaires sociaux une méthodologie leur permettant d'enrichir leur démarche de prévention des risques à travers l'intégration des risques psychosociaux au document unique.</li> </ul> |
| INDICATEURS             | Nombre d'entreprises accompagnées, diversité des secteurs d'activité, nombre d'action des entreprises et de l'accompagnement et de l'appui aux organisations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ECHEANCIER              | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| ACTION N° 2                    | CULTURE DE PRÉVENTION-AGIR PAR LA FORMATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE                 | CGSS - Direction des Risques Professionnels et de la Prévention de la Santé Sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SERVICES/ PARTENAIRES ASSOCIÉS | Education Nationale- INRS- CNAMTS- DIECCTE- UAG                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| RÉFÉRENCES PST3                | 1.2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| OBJECTIF THÉMATIQUE            | Délivrer le plus en amont lors des cursus de formation initiale et continue aux futurs salariés et dirigeants une formation à la santé et sécurité au travail.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| DESCRIPTION DE L'ACTION        | <p>1- Développer de nouveaux programmes d'actions de type «synergie» par secteurs d'activités : ex :BTP, Réparation automobile- maintenance industrielle...</p> <p>2- Poursuivre dans le cadre de la convention avec l'Education Nationale, son action de formation de formateurs de l'enseignement professionnel dans le domaine de la santé sécurité au travail (Sauveteur secouriste, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, risques biologiques, risques chimiques...)</p> <p>3- Proposer à l'enseignement supérieur (diplômes d'ingénieur) à l'université des Antilles Guyane via des référentiels adaptés, la sensibilisations à la santé sécurité au travail.</p> <p>4- Déployer également à l'enseignement agricole et auprès des apprentis au niveau des CFA.</p> |
| INDICATEURS                    | <p>Nombre de dispositif Synergie déployé</p> <p>Nombre d'enseignants /d'élèves formés par dispositif</p> <p>Valorisation des actions par de la communication via réseau Education Nationale/Réseau Prévention/presse.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ECHEANCIER                     | Chaque année sur la période du PRST                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

| ACTION N°3                        | PROMOTION DES OUTILS D'ÉVALUATION DES RISQUES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE                    | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SERVICES/<br>PARTENAIRES ASSOCIÉS | CGSS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| RÉFÉRENCES PST3                   | Actions 1.3 et 1.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| OBJECTIF THÉMATIQUE               | Culture de prévention - Informer et communiquer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| DESCRIPTION DE L'ACTION           | <p>Recenser les outils d'évaluation des risques professionnels (EVRP) en ligne gratuits (OIRA par exemple), sélectionner les meilleurs outils.</p> <p>Faire un document de présentation et les promouvoir sur divers sites internet (DIECCTE, chambre des métiers, CCI, Service Santé au Travail...)</p> <p>Le support papier pourra être transmis par les agents de contrôle et mis à disposition en salle d'attente (DIECCTE, SSTI,...)</p> <p>On ciblera certaines branches professionnelles pour repérer ces outils.</p> <p>La même démarche sera réalisée pour les documents d'aide à l'évaluation et au traitement des TMS, et sur la prévention des risques de chute de hauteur et de plain-pied.</p> <p>La promotion du logiciel d'évaluation du risque chimique SEIRICH sera assurée par des moyens similaires.</p> <p>Un document de sensibilisation des entreprises à l'obligation de désigner un référent santé sécurité, sera réalisé et diffusé par les mêmes canaux.</p> <p>En plus du support papier et des sites internet classiques, une page Facebook sera développée pour ces diffusions, afin de toucher un public plus jeune.</p> |
| INDICATEURS                       | <p>Nombre de documents de présentation élaborés</p> <p>Nombre de documents papier réalisés et diffusés</p> <p>Nombre de sites internet utilisés et nombre de visites par article sur le site de la DIECCTE</p> <p>Nombre de visites sur la page Facebook</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ECHEANCIER                        | Début de l'action en 2017 et poursuite et suivi tout au long du plan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

| ACTION N°4                        | FORUM ANNUEL DES CHSCT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE                    | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| SERVICES/<br>PARTENAIRES ASSOCIÉS | CGSS - ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| RÉFÉRENCES PST3                   | Action 1.3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| OBJECTIF THÉMATIQUE               | Culture de prévention - Informer et communiquer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| DESCRIPTION DE L'ACTION           | <p>Poursuivre l'organisation d'un Forum annuel des CHSCT dans lesquels les présidents et secrétaires des CHSCT de Guadeloupe sont les invités privilégiés.</p> <p>Les thèmes retenus seront en lien avec les sujets d'actualité et les autres actions du PRST.</p> <p>Le premier Forum de ce plan se déroulera en octobre 2016 et portera sur la prévention de la pénibilité. Celui de 2017 devrait être consacré à la prévention des addictions dans les milieux professionnels.</p> |
| INDICATEURS                       | <p>Nombre de CHSCT invités chaque année.</p> <p>Nombre de participants à chaque Forum en distinguant secrétaires et présidents</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ECHEANCIER                        | <p>Premier forum en octobre 2016</p> <p>Un Forum chaque année qui se tiendra, en principe, au 4ème trimestre.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |



| ACTION N°5                        | COMMUNICATION GRAND PUBLIC SUR DES SUJETS TOUCHANT SANTÉ TRAVAIL - SANTÉ PUBLIQUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE                    | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SERVICES/<br>PARTENAIRES ASSOCIÉS | ARS -CGSS - CIST- ARACT - Protection civile                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| RÉFÉRENCES PST3                   | Action 1.3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| OBJECTIF THÉMATIQUE               | Informier et communiquer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| DESCRIPTION DE L'ACTION           | <p>Concevoir un programme de communication grand public sur des sujets touchant conjointement les domaines de la santé au travail et de la santé publique. Parmi ces sujets, on peut citer l'obésité, les addictions, le risque routier, risque amiante chez les particuliers,...</p> <p>Sous réserve de financement, les supports de grande diffusion tels que télévision, radio et journaux pourront être utilisés. Les réseaux sociaux seront également utilisés, de même que les sites internet institutionnels. Le support papier ne sera pas négligé. Diffusion: salles d'attente DIECCTE, SSTI, ARS, médecins, centres hospitaliers, cliniques, etc...</p> |
| INDICATEURS                       | <p>Les thèmes abordés</p> <p>Les supports mis en œuvre</p> <p>La quantité de public touché</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ECHEANCIER                        | <p>Préparation en 2017</p> <p>Mise en œuvre en 2018 et les années suivantes</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

### > AGIR EN PRÉVENTION PRIMAIRE POUR PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE ET LA PÉNIBILITÉ

La question de l'usure professionnelle, usure physiologique, psychologique et cognitive liée à l'exposition prolongée à des facteurs de risques professionnels, à des conditions de travail pénibles ou à des organisations de travail inadéquates représente un défi qu'accentue le vieillissement de la population active et les conséquences qu'il entraîne (impact en termes de restrictions d'aptitude ou d'inaptitude, de fréquence des maladies chroniques évolutives, etc.).

Les troubles musculo-squelettiques représentent à ce titre un enjeu majeur : il s'agit en effet de la première cause de maladie professionnelle (plus de 87 % des reconnaissances en 2014 pour le régime général).

Afin de prévenir l'usure professionnelle, il est nécessaire de favoriser, le plus en amont possible, l'action en prévention sur les situations de travail présentant des facteurs d'usure professionnelle, en mobilisant l'action tant sur les postes que sur l'organisation du travail. Cette action a pour finalité de réduire la sinistralité et les situations d'inaptitude physique ainsi que de permettre le maintien en emploi des travailleurs. Elle doit permettre d'agir en mont, notamment sur la conception des équipements de travail.

| ACTION N°6              | USURE PROFESSIONNELLE-PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX TMS                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | CGSS - Direction des Risques Professionnels et de la Prévention de la Santé Sociale                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SERVICES ASSOCIÉS       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| RÉFÉRENCES PST3         | 1.6                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Prévenir l'apparition des TMS en entreprise via de nouveaux outils d'accompagnement : applicatif TMS PRO                                                                                                                                                                                                                                                   |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>1- Accompagner les entreprises ciblées sur la période 2014-2017 dans le cadre du programme pluriannuel de la CGSS</p> <p>2- Présenter l'outil TMS Pro aux partenaires institutionnels, aux organismes de formations, aux IPRP.</p> <p>3- Faire la promotion des aides financières pour prévenir les TMS (contrat de prévention, AFS et Contrat TPE)</p> |
| INDICATEURS             | <p>Nb d'entreprises ayant adhéré aux programmes TMS Pro</p> <p>Nb d'incitations financières conclues par secteur d'activité en lien avec les TMS</p>                                                                                                                                                                                                       |
| ECHEANCIER              | Sur la période du programme pluriannuel 2014-2017 et années suivantes à partir des orientations qui seront définies par la CNAMTS.                                                                                                                                                                                                                         |

| ACTION<br>N° 7             | CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES MACHINES NEUVES<br>ENTRANT EN GUADELOUPE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SERVICES ASSOCIÉS          | CGSS - DOUANES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 1.7                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Usure professionnelle - Conception des équipements de travail                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | <p>Il s'agit d'agir en amont sur la conception des équipements de travail afin de réduire la pénibilité et la survenance de TMS par la mise sur le marché d'équipements de travail conformes à la réglementation.</p> <p>Mettre en place un groupe de travail et d'échanges entre la DIECCTE (Pôle Travail et Pôle concurrence) et le service des douanes.</p> <p>L'objectif est d'avoir connaissance des différents types de machines importées en Guadeloupe, pour pouvoir ensuite réaliser des contrôles ciblés par dangerosité de matériels et par provenance (hors UE).</p> |
| INDICATEURS                | <p>Nombre de contrôles réalisés</p> <p>Nombre de signalements DGT (MADEIRA) réalisés.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| ECHEANCIER                 | <p>Mise en place du groupe de travail en 2017.</p> <p>Début des contrôles en 2017 et poursuite tout au long du plan.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| ACTION<br>N° 8             | COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES /<br>PÉNIBILITÉ-MAINTIEN                                                                                                                                                                                |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | ARACT                                                                                                                                                                                                                                        |
| SERVICES ASSOCIÉS          | DIECCTE, DRDFE, CNAV, CGSS, OPCA, autres acteurs publics ou privés.                                                                                                                                                                          |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 1.8                                                                                                                                                                                                                                   |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Usure Professionnelle                                                                                                                                                                                                                        |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | Action d'accompagnement d'un groupe d'entreprises sur la prévention de la pénibilité et de l'usure professionnelle. Apporter un éclairage sur la prévention de la pénibilité et maintien en emploi aux plus grands nombres d'interlocuteurs. |
| INDICATEURS                | Nombre d'entreprises concernées, nombre de participants, diversité des acteurs d'activité et des thématiques abordées.                                                                                                                       |
| ECHEANCIER                 | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                    |

#### > METTRE EN ŒUVRE LA CULTURE DE PRÉVENTION POUR AGIR SUR DES RISQUES PROFESSIONNELS PRIORITAIRES

L'action sur des risques prioritaires et le ciblage de l'action sur des branches ou des secteurs d'activité déterminés doit se faire, tant au niveau national qu'au niveau régional, sur la base d'un diagnostic. Un élément essentiel de ce diagnostic est l'analyse des données de sinistralité. Ainsi, l'exposition aux risques chimiques représente la deuxième cause de maladies professionnelles reconnues après les TMS et la première cause de décès. Les chutes de hauteur font partie des trois premières causes d'accidents du travail. Elles sont caractérisées par une gravité importante et comptent parmi les premières causes d'accidents du travail mortels.

#### PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES

Malgré les évolutions et l'enrichissement, au cours des dernières années, de la réglementation européenne et nationale et des efforts réalisés par l'ensemble des acteurs, la mise en œuvre de la prévention des expositions aux risques chimiques, et en particulier aux produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ainsi qu'aux risques émergents, demeure insuffisante, notamment dans les PME-TPE.

Les produits chimiques sont ainsi omniprésents sur les lieux de travail, sous la forme de substances pures, de mélanges, ou de poussières, fumées, ou gaz émis à l'occasion d'une activité ou d'un procédé. De nombreux secteurs d'activité sont concernés : garages, agriculture, BTP, industrie du bois, etc...

Par ailleurs le risque lié à la présence de matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments est toujours omniprésent. C'est particulièrement le cas en Guadeloupe.

Afin de diminuer de façon durable la sinistralité liée au risque chimique et au risque amiante, la prévention des expositions à ces produits et l'amélioration des pratiques professionnelles doivent faire partie des priorités des entreprises concernées.

| ACTION N° 9             | DÉVELOPPER LA FORMATION ET L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES INTERVENANT SUR LES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE (SS4)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| SERVICES ASSOCIÉS       | CGSS - Chambre de commerce et d'industrie (CCI)<br>Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 1.9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Cibler les risques prioritaires - Prévenir l'exposition à l'amiante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>Cette action vise à informer les entreprises concernées de leurs obligations de formation de leurs salariés et d'acquisition de matériel adapté pour pouvoir réaliser des travaux sur des matériaux contenant de l'amiante (SS4).</p> <p>Cette action comporte plusieurs étapes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les organismes dispensant ces formations (SS4)</li> <li>- Vérifier la qualité de ces formations</li> <li>- Informer les entreprises sur leurs obligations en organisant des réunions avec le concours, notamment, de la CCI et la CMA.</li> <li>- Inciter les entreprises à utiliser l'aide financière simplifiée (AFS) qui sera mise en place par la CNAMTS et portée localement par la CGSS</li> <li>- Informer les donneurs d'ordre sur leur obligation de recourir à des entreprises formées et équipées pour réaliser ce type de travaux</li> <li>- Etablir et diffuser la liste des entreprises formées et équipées pour les interventions en SS4</li> </ul> |
| INDICATEURS             | <p>Nombre de réunions d'information à destination des entreprises réalisées</p> <p>Nombre d'AFS signées</p> <p>Nombre d'entreprises formées et équipées pour la SS4</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ECHEANCIER              | <p>Listes des organismes de formation et des entreprises formées et équipées établies en 2017 et tenues à jour pendant toute la durée du plan.</p> <p>Organisation des réunions d'information avec la CCI et la CMA en 2017 et 2018</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| ACTION N° 10            | RENFORCER LES CONTRÔLES SUR LES CHANTIERS DE RÉHABILITATION PAR RAPPORT AU RISQUE DE PRÉSENCE D'AMIANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SERVICES ASSOCIÉS       | CGSS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 1.9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Cibler les risques prioritaires - Prévenir l'exposition à l'amiante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>Cette action vise à renforcer les contrôles de l'inspection du travail, sur les chantiers de réhabilitation, en ciblant essentiellement le risque de présence de matériaux contenant de l'amiante.</p> <p>Ces contrôles pourront être réalisés avec la CGSS. Il s'agit d'identifier ce type de chantier le plus en amont possible en consultant les appels d'offre dans la presse, en examinant les déclarations préalables, les déclarations d'ouverture de chantier, etc..</p> <p>Alerter le donneur d'ordre par le biais d'un courrier type, sur la nécessité de faire réaliser un repérage avant travaux et sur la nécessité de mettre en œuvre certaines règles et notamment confier ces travaux à des entreprises spécialement formées et équipées.</p> <p>Agir de même lorsqu'on découvre un chantier de réhabilitation lors d'un contrôle.</p> |
| INDICATEURS             | <p>Nombre de courriers type envoyés</p> <p>Nombre de chantiers de réhabilitation contrôlés</p> <p>Nombre de chantiers avec présence d'amiante</p> <p>Nombre d'arrêts de travaux «amiante»</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| ECHEANCIER              | Mise en place dès la fin 2016 et action pérenne tout au long du plan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |



| ACTION<br>N° 11            | PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES -<br>PROMOUVOIR L'OUTIL D'ÉVALUATION SEIRICH                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | CGSS - Direction des Risques Professionnels et de la<br>Prévention de la Santé Sociale                                                                                                                                                                                                                |
| SERVICES ASSOCIÉS          | CARSAT de Lille - CIST (Toxicologue)                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| RÉFÉRENCES PST3            | 1.10                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Proposer une offre de service et des outils pour la prévention du<br>risque chimique.                                                                                                                                                                                                                 |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | 1- Organiser une réunion d'information avec la CCI /Chambre<br>des métiers /chambre d'agriculture pour faire la promotion de<br>l'outil d'évaluation du risque chimique SEIRICH<br>2-Animer des sessions de formation «pratico-pratiques» avec le<br>labo de chimie-toxicologie de la CARSAT de Lille |
| INDICATEURS                | 1 réunion de sensibilisation<br>Nb de sessions de prise en main de l'outil SEIRICH                                                                                                                                                                                                                    |
| ECHEANCIER                 | Sur la période du PRST                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| ACTION<br>N° 12            | CONTRÔLE DE L'EFFECTIVITÉ ET L'EFFICACITÉ DES<br>DISPOSITIFS D'AÉRATION ET D'ASSAINISSEMENT DES<br>LIEUX DE TRAVAIL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SERVICES ASSOCIÉS          | CGSS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 1.10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Cibler les risques prioritaires - Prévenir l'exposition aux produits<br>chimiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | <p>La prévention du risque chimique passe très souvent par<br/>l'existence et l'efficacité de dispositifs d'aspiration à la source<br/>des polluants.</p> <p>Cette action consiste à choisir une branche d'activité mettant en<br/>œuvre des produits chimiques, chaque année, pendant la durée<br/>du PRST et à faire réaliser des contrôles par les services de<br/>l'inspection du travail.</p> <p>Ces contrôles pourront être conjoints avec la CGSS. Ils porteront<br/>essentiellement sur ces dispositifs d'aspiration.</p> <p>Une formation préalable des agents de contrôle pourra être<br/>réalisée par le laboratoire de chimie toxicologie de la CARSAT<br/>de Lille.</p> <p>Parmi les branches d'activité possibles, on peut citer: Fumées de<br/>soudure, imprimerie, sérigraphie, fabrication de peintures, ...</p> |
| INDICATEURS                | <p>Par branche d'activité:</p> <p>Nombre d'entreprise contrôlées<br/>Nombre de demandes de vérification<br/>Nombre de mise en demeure<br/>Nombre de mises en conformité réalisées</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| ECHEANCIER                 | Une branche d'activité par an à partir de 2017<br>et jusqu'à 2020 inclus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| ACTION<br>N° 13            | ACTION MENÉE AUPRÈS DES ENTREPRISES DE<br>THANATOPRAXIE PAR LE CIST                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | CIST                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SERVICES ASSOCIÉS          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action1.10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Risque chimique biologique et radioactif dans les activités<br>de thanatopraxie en Guadeloupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | Etude des 3 principaux risques professionnels chez l'ensemble<br>des salariés travaillant dans les pompes funèbres de la région<br>Guadeloupe : chimique, biologique et radioactif.<br>Réaliser un état des lieux des conditions de travail<br>(travail bibliographique)<br>Recueil des données par auto-questionnaire adressés aux<br>salariés et aux employeurs, étude de poste,<br>création ou mise à jour des fiches d'entreprises.<br>Relevé des fiches de données de sécurité,<br>étude du document unique.<br>Prélèvement de formaldéhyde et de méthanol<br>sur les lieux de travail.<br>Etablir un guide de recommandations des bonnes pratiques<br>adaptés aux contraintes locales. |
| INDICATEURS                | Principaux indicateurs :<br>-auto questionnaire : questions administratives, concernant<br>la nature de la formation, la description des activités<br>professionnelles, le statut vaccinal, les procédures et méthodes<br>de travail, les CAT à la suite d'un AES<br>-étude de poste : analyse des EPI, caractéristiques du corps,<br>caractéristiques de la salle, description de l'activité principale,<br>prélèvement de formaldéhyde et méthanol                                                                                                                                                                                                                                         |
| ECHEANCIER                 | 4eme trimestre 2015 : recueil et analyse des données<br>2016 : élaboration du guide line et communication des résultats<br>globaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

### PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR ET DE PLAIN-PIED

Les chutes de toute nature sont la cause d'accidents du travail trop fréquents, graves voire mortels.

Les situations de travail en jeu recouvrent des facteurs liés à l'emplacement de la tâche à réaliser et à l'utilisation de certains équipements destinés à y accéder et à travailler en hauteur (escabeaux, échelles, échafaudages, plates-formes de travail, etc.). Les chutes liées à la montée et la descente d'engins sont fréquentes. Les chutes peuvent également survenir au cours d'un travail au-dessus du sol en l'absence de protection efficace en bordure du vide. Elles ont lieu le plus souvent lors de l'effondrement des matériaux composant une toiture, au travers de trémies non protégées, à partir d'un toit, d'une échelle, voire d'un échafaudage non conforme. Elles sont fréquemment corrélées à un défaut d'évaluation du risque, de protection collective, voire de protection individuelle, ainsi que de plan de prévention.

Dans le cadre du PRST 3, l'objectif est de faire progresser la prévention des chutes en faisant évoluer les pratiques des acteurs de l'entreprise (chefs d'entreprises, encadrement, opérateurs), et autres participants à l'acte de construire pour réduire le nombre et la part des accidents du travail dus aux chutes.

| ACTION<br>N° 14            | PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR<br>ET DE PLAIN-PIED - FORMATION DES ACTEURS                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | CGSS - Direction des Risques Professionnels et de la<br>Prévention de la Santé Sociale                                                                                                                                                                                                                      |
| SERVICES ASSOCIÉS          | DIECCTE - Club des coordonnateurs SPS                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| RÉFÉRENCES PST3            | 1.15                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Exiger la prise en compte du risque de chutes et de plainpied<br>depuis les appels d'offres par l'introduction de deux lots :<br>SCALP et METAH*<br>SCALP : Sécurisation des circulations,<br>accès et livraisons à pied d'œuvre<br>METAH : Mutualisation des équipements de travail<br>et accès en hauteur |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | 1-Poursuivre les formations des chargés d'opérations des<br>maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux, CR, CD) initiées en 2015.<br>L'ouvrir aux architectes.<br>2-Faire vivre le club SPS mis en place en 2015.                                                                                                |
| INDICATEURS                | Nb d'actions et de formations réalisées à l'attention de la cible<br>1 réunion du club une fois /an                                                                                                                                                                                                         |
| ECHEANCIER                 | période du PRST                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

| ACTION<br>N° 15            | CONTRÔLE DES CHANTIERS DU BTP CIBLÉS<br>SUR LE RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| SERVICES ASSOCIÉS          | CGSS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 1.15                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Cibler les risques prioritaires<br>Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | <p>Cette action consiste à poursuivre les contrôles axés sur les risques de chute de hauteur sur les chantiers de construction. Ces contrôles sont menés conjointement par les agents de l'inspection du travail et ceux de la CGSS. Le rythme reste inchangé à raison d'une journée de contrôle par trimestre.</p> <p>Naturellement, si ces contrôles sont axés sur le risque de chute de hauteur, ils ne se limitent pas à ce seul risque. A ce titre, les nouvelles possibilités d'arrêt de chantier, notamment liées au risque électrique, pourront être mises en œuvre. La médiatisation, a posteriori de ces opérations est indispensable pour marquer les esprits, notamment de la profession.</p> <p>Les résultats de chaque journée et les résultats annuels seront diffusés par tous moyens (site internet de la DIECCTE, presse, etc..)</p> |
| INDICATEURS                | <p>Nombre de chantiers contrôlés</p> <p>Nombre d'entreprises concernées</p> <p>Nombre d'arrêts de chantier pour risque de chute de hauteur</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| ECHEANCIER                 | Une journée par trimestre dès 2016 et pendant toute la durée du plan.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

| ACTION<br>N° 16            | CIBLER DES RISQUES PRIORITAIRES-STRUCTURER LES<br>OFFRES DE FORMATION SUR LA BASE DE RÉFÉRENTIELS                                                            |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | CGSS - Direction des Risques Professionnels<br>et de la Prévention de la Santé Sociale                                                                       |
| SERVICES ASSOCIÉS          | DIECCTE                                                                                                                                                      |
| RÉFÉRENCES PST3            | 1.15                                                                                                                                                         |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Structurer l'offre de formations à partir des référentiels / recommandations dans certains domaines techniques                                               |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | 1- Décliner localement, les référentiels d'habilitation d'organismes de formation pour le montage et démontage des échafaudages et habilitations électriques |
| INDICATEURS                | Nb d'OF habilité sur place pour réaliser les formations                                                                                                      |
| ECHEANCIER                 | Période du PRST                                                                                                                                              |



| ACTION<br>N° 17            | PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS<br>DANS LES SERVICES À LA PERSONNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SERVICES ASSOCIÉS          | DRP de la CGSS, CNAV, Organisations professionnelles, organisations syndicales, entreprises du secteur, acteurs publics...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 1.16                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Cibler des risques prioritaires<br>Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | Projet expérimental en cours sur les services d'aide à la personne.<br>Actions sur la prévention des chutes de plain pied (à voir en fonction de l'étude en cours).<br><br>L'objectif étant de favoriser la prévention et de donner des compétences complémentaires aux prestataires pour mieux assurer leurs missions en ayant une meilleure prise en compte des risques professionnels auxquels ils sont exposés et liés à l'évaluation faite au domicile des bénéficiaires.<br>L'enjeu consiste à mieux articuler le dispositif «bien vieillir au domicile» (préservation de l'autonomie des personnes âgées) et la qualité de vie au travail des aides à domicile. |
| INDICATEURS                | Nombre de diagnostics réalisés, nombre d'actions conduites en inter-structures, mesures d'amélioration des dispositifs existants, prise en compte de la prévention des risques professionnels, action de développement des compétences (plans de formation, sensibilisation) tout au long de la vie professionnelle...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ECHEANCIER                 | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

### PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Définis comme des risques pour la santé mentale et physique dont les déterminants sont à rechercher notamment dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail, plusieurs concepts sont habituellement regroupés sous le terme de risques psychosociaux (RPS) : le stress au travail, les harcèlements et violences internes ou externes au travail, ainsi que le syndrome d'épuisement professionnel. L'ensemble de ces RPS proviennent de la rencontre entre un individu et une situation de travail dégradée. C'est sur les facteurs liés au travail et non extérieurs à l'entreprise individuels que l'employeur doit agir en prévention.

Les facteurs à l'origine des RPS sont aujourd'hui connus, explorés, et mis en évidence par des travaux convergents. L'exposition à ces facteurs de RPS, à l'origine de situations de travail dégradées, peut avoir des conséquences sur la santé des salariés, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculo-squelettiques, de troubles anxio-dépressifs ou d'épuisement professionnel.

En France, au cours des cinq dernières années, les RPS ont fait l'objet de nombreuses actions de prévention. Ces actions ont permis d'une part de sensibiliser et d'améliorer les connaissances des acteurs de la prévention en entreprise sur les RPS et d'autre part de promouvoir des démarches et méthodes pour prévenir et agir contre ces risques à leur source. Plusieurs outils, guides et formations se trouvent aujourd'hui à la disposition des employeurs, des salariés et de leurs représentants, notamment des petites entreprises.

Malgré ces avancées, des attentes perdurent de la part des acteurs de l'entreprise qui, en dépit des outils développés et des formations dispensées, éprouvent des difficultés à passer du diagnostic à l'action.

| ACTION<br>N° 18            | DIAGNOSTICS<br>DES CONDITIONS DE TRAVAIL / SANTÉ AU TRAVAIL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SERVICES ASSOCIÉS          | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 1.17                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Cibler des risques prioritaires<br>Prévenir les risques psychosociaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | Intervention de l'ARACT dans les entreprises, notamment les TPE-PME, sous forme de diagnostics santé au travail et prévention des RPS.<br>- Réaliser pour le compte des acteurs de l'entreprise, un diagnostic des conditions de travail qui doit contribuer à favoriser les démarches d'expérimentation de la qualité de vie au travail sur la base d'un diagnostic partagé.<br>- Permettre aux acteurs sociaux de disposer d'un espace régulier de rencontres et d'appropriation des outils et techniques portant sur les thématiques relevant des conditions de travail. |
| INDICATEURS                | Nombre d'entreprises concernées, diversité des secteurs d'activité et des thématiques abordées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| ECHEANCIER                 | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| ACTION<br>N° 19         | PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | CGSS - Direction des Risques Professionnels et de la Prévention de la Santé Sociale                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SERVICES ASSOCIÉS       | DIECCTE-ARACT-CIST-Organismes de formations-Consultants                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| RÉFÉRENCES PST3         | 1.17                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Elaborer un schéma régional des compétences RPS pour la Guadeloupe.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>1- Mettre en place un groupe de travail ( réalisé en Novembre 2015) regroupant la DIECCTE, l'ARACT, le CIST et un certain nombre de consultants.</p> <p>2- Définir le contenu et la forme de ce guide (papier/ électronique/applicatif en ligne comme pour TMS)</p> <p>3- Réaliser la promotion du guide via des manifestations.</p> |
| INDICATEURS             | Réalisation d'un livrable RPS                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ECHEANCIER              | Fin 2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## AXE 2 : AMÉLIORER LE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, LEVIER DE SANTÉ, DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS ET DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Ce troisième plan a pour objectif stratégique de promouvoir le travail comme facteur de santé, en favorisant une approche globale.

En faisant la démonstration concrète qu'un travail bien conçu est effectivement facteur de santé et constitue un facteur de performance économique et sociale de l'entreprise, les actions du plan mettent en place des incitations pour la mobilisation de tous les acteurs en faveur de la prévention et pour que les conditions de travail soient portées au rang de priorité stratégique de l'entreprise. Les retombées positives générées par l'investissement dans la santé au travail grâce à la mise en place d'un environnement de travail sain et d'une politique de prévention efficace, ou la conduite de démarches « qualité de vie au travail » (QVT), qui non seulement réduisent les accidents, les maladies et les absences mais contribuent également à l'implication des travailleurs et à leur emploi durable, sont ainsi pleinement des facteurs de bien être des salariés et de performance des entreprises. De même, la politique de prévention de la désinsertion professionnelle produit des effets positifs tant en termes de santé et de parcours professionnels des salariés qu'en termes d'emploi et de gestion des compétences.

Ces actions s'inscrivent également dans une approche renouvelée par plus de transversalité et de décloisonnement entre politiques publiques et institutions, prenant en compte les enjeux stratégiques de la santé au travail en matière d'insertion, d'emploi, de performance économique de l'entreprise et de santé publique, dans le respect des principes de prévention propres à la sphère travail, et notamment leur dimension collective et le rôle privilégié joué par le dialogue social.

Cet axe stratégique s'articule autour de trois objectifs opérationnels : la promotion de la qualité de vie au travail, le maintien en emploi (notamment grâce à la mise en cohérence et en lisibilité des acteurs et des offres) et, enfin, le renforcement de la transversalité entre santé travail et santé publique.

### > FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail constitue un levier essentiel pour promouvoir la culture de la prévention et la porter à un niveau stratégique pour l'entreprise.

C'est une démarche qui peut en particulier être conduite à l'occasion de la mise en œuvre de projets d'investissement, de transformation ou en réponse à des dysfonctionnements. Les transformations dans les entreprises sont en effet souvent portées par des méthodes et des techniques, dont les effets doivent être anticipés ou évalués en amont, lors de phases pilotes ou lors des phases initiales de déploiement des outils, non seulement par des experts internes et externes mais également par les salariés eux-mêmes.

Cette démarche, centrée sur l'analyse des situations de travail réelles (notamment au regard de la santé et de la sécurité des travailleurs) et la réflexion sur l'organisation du travail dans des espaces de dialogue professionnel, permet de renforcer l'efficacité de ces transformations et la prévention primaire. Elle appelle une collaboration plus étroite entre les différents métiers de l'entreprise sur ces projets.

| ACTION<br>N° 20            | DIAGNOSTICS DES CONDITIONS<br>DE TRAVAIL / QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SERVICES ASSOCIÉS          | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 2.2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Qualité de vie au travail                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | <p>Diagnostics en entreprise sur la QVT, en visant notamment les TPE-PME.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser pour le compte des acteurs de l'entreprise, un diagnostic des conditions de travail qui doit contribuer à favoriser les démarches d'expérimentation de la qualité de vie au travail sur la base d'un diagnostic partagé.</li> </ul> <p>Parmi ces actions, approche expérimentale de la QVT (action en cours dans le secteur médico-social)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer des actions autour des outils</li> <li>- Animer des sessions d'appui en établissement</li> <li>- Apporter un appui aux secteurs des politiques publiques, dans l'édification d'une politique d'amélioration des conditions de travail</li> </ul> |
| INDICATEURS                | Nombre d'entreprises concernées, diversité des secteurs d'activité et des thématiques abordées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ECHEANCIER                 | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTENIR EN EMPLOI

La désinsertion professionnelle liée à des problèmes de santé peut avoir des causes multiples : usure professionnelle due à une exposition le plus souvent de long terme à des facteurs de risques professionnels, vieillissement, maladies professionnelles ou non, handicap, accidents du travail. C'est à cette diversité de situations qu'il convient d'apporter une réponse, compte tenu de conséquences sur l'emploi souvent irréversibles.

Le maintien en emploi est conéu ici dans un sens large, incluant le maintien dans l'emploi (maintien sur le poste, grâce à des aménagements ou sur un autre poste dans l'entreprise, par reclassement interne) et le maintien en emploi proprement dit (grâce à un reclassement externe). Il peut également mobiliser les leviers de la prévention de l'usure professionnelle et les dispositifs d'action sur les parcours professionnels relevant de la politique de l'emploi, de la fonction ressources humaines (RH) et de la gestion des compétences.

Sur la durée du plan, les institutions qui contribuent à l'accompagnement des travailleurs et des entreprises doivent offrir un parcours sécurisé aux salariés en risque de désinsertion professionnelle en développant une offre coordonnée de service du maintien en emploi, accessible et lisible pour tous.

| ACTION<br>N° 21            | COORDINATION DES DISPOSITIFS<br>DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | DIECCTE Pôle 3E département emploi et compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SERVICES ASSOCIÉS          | CGSS -SAMETH-AGEFIPH-MDPH-CIST-partenaires sociaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 2.6                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Renforcer la coordination des acteurs et opérateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | <p>Mise en place d'un groupe de travail au sein du PRITH afin de se doter d'une culture commune et de prioriser les actions à mettre en place de manière coordonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 Objectifs opérationnels</li> </ul> <p>1 : Renforcer le diagnostic précoce des situations à risques<br/>2 : Renforcer la coordination des acteurs et opérateurs<br/>3 : Intégrer le maintien dans l'emploi aux problématiques RH de l'entreprise.</p> <p>Actions:</p> <p>Charte régionale Maintien dans l'emploi<br/>Information et sensibilisation des partenaires sociaux<br/>Campagnes d'information de communication<br/>Mise en place d'un tableau de bord commun pour le suivi des actions de maintien<br/>Actions de formation et de professionnalisation des acteurs</p>          |
| INDICATEURS                | <p>Nombre de réunions réalisées<br/>Renseignement des tableaux de bord<br/>Nombre de dossiers de maintien co-traité par SAMETH et Cellule PDP<br/>Nombre de signalements de maintien de la Cellule PDP vers le SAMETH<br/>Taux de réalisation des dossiers de maintien<br/>Nombre de visites de pré-reprises effectuées<br/>Volume des aides AGEFIPH mobilisées<br/>Nombre de signalements par acteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecins du travail</li> <li>- Salariés</li> <li>- Entreprise</li> </ul> <p>Volume de formation réalisé pendant l'arrêt de travail (accord CGSS)<br/>Nombre de plaquettes de sensibilisation distribuées aux médecins traitants<br/>Nombre de partenaires sociaux formés<br/>Nombre de plaquettes d'information transmises aux TPE et acteurs du RSI</p> |
| ECHEANCIER                 | 2017-2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| ACTION<br>N° 22         | MAINTIEN EN EMPLOI                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | CGSS - Direction des Risques Professionnels et de la Prévention de la Santé Sociale                                                                                                                                                                                                |
| SERVICES ASSOCIÉS       | CIST                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| RÉFÉRENCES PST3         | 2.7                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Prévenir les facteurs de désinsertion professionnelle.                                                                                                                                                                                                                             |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | 1- Identifier les pathologies lourdes et invalidantes qui impactent le travail avec le CIST et les données de l'assurance maladie sur les assurés ayant plus de 90 jours d'arrêt.<br>2- Mettre en place des actions d'accompagnement des salariés par le service social de la CGSS |
| INDICATEURS             | Nb de programme d'accompagnement menée avec le service social                                                                                                                                                                                                                      |
| ECHEANCIER              | 2016 et années suivantes                                                                                                                                                                                                                                                           |

| ACTION<br>N° 23         | ETUDES/RECHERCHES/CAPITALISATION - CONTRAT DE GÉNÉRATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | DIECCTE-ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SERVICES ASSOCIÉS       | DIECCTE, CGSS, CNAV, Entreprises privées ou publiques, autres acteurs publics ou privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 2.8                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Maintien en emploi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | Etude sur le contrat de génération avec la DIECCTE<br>- Analyse de l'existant<br>* décrypter les enjeux locaux, un état des lieux des plans et accords, diagnostic sur site et dans 6 à 8 entreprises.<br>- Accompagnement des acteurs<br>* Accompagnement d'un réseau de consultants, réunions d'information des entreprises, mise en place d'un cluster contrat de génération/insertion des jeunes. |
| INDICATEURS             | Nombre de professionnels engagés dans la réflexion, nature et qualité des travaux obtenus, nombre d'ateliers organisés, nombre d'outil produit et diffusé.                                                                                                                                                                                                                                            |
| ECHEANCIER              | 2017-2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

| ACTION<br>N° 24         | PÉNIBILITÉ / MAINTIEN EN EMPLOI / VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SERVICES ASSOCIÉS       | DIECCTE, CNAV, CGSS, entreprises privées ou publiques, autres acteurs publics ou privés.                                                                                                                                                                                                           |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 2.8                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Maintien en emploi                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | Action prévue autour du vieillissement au travail<br>- Animer un groupe de travail permettant de relever les besoins et enjeux.<br>- Expérimenter de nouvelles méthodes de travail.<br>- Produire un outils diffusable aux professionnels en entreprise.<br>- Capitaliser les retours d'expérience |
| INDICATEURS             | Nombre de professionnels engagés dans la réflexion, nature et qualité des travaux obtenus, nombre d'ateliers organisés, nombre d'outil produit et diffusé.                                                                                                                                         |
| ECHEANCIER              | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

| ACTION<br>N° 25         | ETUDES / RECHERCHES / CONSEIL RH TPE/PME                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | DIECCTE-ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SERVICES ASSOCIÉS       | DIECCTE, DRDFE, OPCA, organisations professionnelles et syndicales, autres acteurs publics ou privés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 2.8                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Maintien en emploi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | Dispositif conseil en ressources humaines pour les TPE et PME en lien avec la DIECCTE.<br>- Animer un groupe de travail permettant de relever les besoins et enjeux,<br>- Expérimenter de nouvelles méthodes de travail,<br>- Produire un outil diffusable aux professionnels en entreprise,<br>- Capitaliser les retours d'expérience.<br>Améliorer les conditions de travail autour d'une approche transversale RH et santé.<br>Ces accompagnements doivent permettre de structurer les fonctions RH au sein des TPE/PME (axes d'amélioration – outils et plan d'actions – mise en œuvre), de manière souple et adapté aux besoins de chaque entreprise. |
| INDICATEURS             | Nombre de professionnels engagés dans la réflexion, nature et qualité des travaux obtenus, nombre d'ateliers organisés, nombre d'outil produit et diffusé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ECHEANCIER              | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |



### > AGIR EN TRANSVERSALITÉ POUR PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FAVORABLE À LA SANTÉ

Si l'activité professionnelle est susceptible d'exposer à des risques et donc de dégrader l'état de santé des travailleurs, notamment s'ils présentent une fragilité préalable, elle peut également constituer pour eux une ressource en faveur de leur santé. Le travail est donc un déterminant de la santé. Il constitue aussi un environnement susceptible d'avoir des incidences sur la santé.

Il existe pour l'employeur une palette d'actions à déployer en faveur de la santé, telles que la prévention primaire ou la conception de lieux de travail et d'une organisation du travail favorables à la santé. Pour mettre en œuvre ces actions de manière innovante, notamment en réponse à des risques multifactoriels, qui peuvent trouver leur origine tant dans la situation collective de travail que dans la situation personnelle de santé du travailleur, il peut être utile d'articuler les ressources de la santé au travail et celles de la santé publique.

Il s'agit donc pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre une véritable coordination entre les politiques de santé au travail et de santé publique.

| ACTION<br>N° 26         | TRANSVERSALITÉ SANTÉ TRAVAIL - SANTÉ PUBLIQUE<br>DÉFIBRILLATEURS - FORMATION SST                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | CGSS - Direction des Risques Professionnels et de la Prévention de la Santé Sociale                                                                                                                                                                                                                        |
| SERVICES ASSOCIÉS       | Organismes de formation habilités                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| RÉFÉRENCES PST3         | 2.9                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Développer l'autonomie des entreprises sur les questions de santé et sécurité au travail.                                                                                                                                                                                                                  |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | 1- Sensibiliser les entreprises à l'acquisition de défibrillateurs (intérêt, liste des fournisseurs en Guadeloupe, coût,...)<br>2- Encourager les entreprises à former des SST (diffusion listes des Organismes de Formation CGSS) et à désigner le salarié désigné compétent en santé sécurité au travail |
| INDICATEURS             | - nombre de formations (SDC) et de personne référente                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ECHEANCIER              | Sur la période du PRST                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| ACTION<br>N° 27         | SAUVEGARDE DES PERSONNES, DES BIENS<br>ET DE L'ENVIRONNEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | SDIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SERVICES ASSOCIÉS       | DIECCTE, ARACT, CGSS, ARS, CIST,...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 2.9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Encourager et accompagner les entreprises dans leur démarches de sécurité, notamment en matière d'organisation de la sécurité incendie et la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement : élaboration de plans d'intervention, de consignes de sécurité, réalisation d'exercices,.. thématique : améliorer la démarche de sécurité et l'organisation des secours au sein des entreprises.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | Aider, accompagner, conseiller les entreprises ou établissements publics dans la mise en œuvre de leur démarche de sécurité et de leur obligation en matière de santé et sécurité vis-à-vis de leur personnel ; cette action permettrait de s'assurer que les moyens recommandés par le code du travail seraient observés et que les entreprises s'engagent dans une véritable démarche de sécurité leur permettant de répondre à leurs obligations en matière de santé et sécurité ... Renforcer les relations entre le groupement prévention-prévision, le groupement formation du SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) avec les entreprises .... ; Accompagnement du SDIS sur certains exercices (incendie ou évacuation,...). Elaboration de plans d'établissement répertoriés (ETARE) par le groupement prévention-prévision du SDIS (établissement à risques importants ,...). |
| INDICATEURS             | Diminution des incidents et accidents au sein des entreprises. Atténuation des dommages lors de sinistre dans les entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| ECHEANCIER              | 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

| ACTION<br>N° 28         | SAUVEGARDE DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT / FORMATION DU PERSONNEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | SDIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SERVICES ASSOCIÉS       | DIECCTE, ARACT, CGSS, ARS, CIST, CNFPT,...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 2.9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Favoriser ou inciter l'embauche de sapeurs pompiers volontaire dans les entreprises; Valoriser et optimiser la présence des sapeurs pompiers volontaires dans les entreprises (formés à la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement, ils constituent un atout pour l'organisation de la santé et la sécurité du travail au sein de l'entreprise. Renforcer leur formation en matière de santé et sécurité. Envisager convention de disponibilité et de formation entre le SDIS et l'employeur. Ces agents sapeurs pompiers pourraient contribuer à la formation et l'encadrement du personnel en matière d'évacuation et défense incendie. Cette démarche permettrait aux employeurs de répondre, en partie, à leur obligation de formation "santé et sécurité" de leur personnel...et de garantir un prompt secours au sein de l'entreprise... |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | Informar les entreprises sur les avantages de privilégier la présence de sapeurs pompiers volontaires parmi leur personnel; Cette démarche peut répondre - en partie - à leur obligation de formation santé et sécurité de leur personnel et permettre de constituer ou de renforcer leur encadrement santé et sécurité au travail (assistant de prévention, conseiller de prévention, SST, formateur sécurité incendie ou secours à personnes, ...); Nécessité de signature de convention SDIS - ENTREPRISE pour la disponibilité et la formation de l'agent; Recenser au sein des entreprises les sapeurs pompiers volontaires et les mobiliser, les impliquer dans la démarche sécurité de l'entreprise.                                                                                                                                                      |
| INDICATEURS             | Diminution des incidents et accidents au sein des entreprises; suivi et mise en œuvre des consignes de sécurité et des exercices de sécurité... Augmentation des actions de formation du personnel, ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| ECHEANCIER              | 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

| ACTION<br>N° 29         | FORMATIONS ET INFORMATIONS SUR LA DÉTECTION ET LA PRÉVENTION DES ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SERVICES ASSOCIÉS       | GIP-RASPEG - CGSS - CIST - CCI - CMA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 2.11                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Transversalité Santé travail - Santé publique<br>Prévenir les risques multifactoriels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>Cette action a pour objectif de former et d'informer différents publics à la détection et la prévention des addictions en milieu professionnel que celles-ci soient en lien ou non avec cette activité professionnelle, qu'elles s'exercent ou non sur le lieu de travail. Dans tous les cas de figure, les addictions peuvent avoir une influence certaine sur la santé sécurité au travail.</p> <p>Dans ce domaine, le GIP-RASPEG dispose d'une expertise importante et est en capacité de dispenser des formations ou des informations à différents types de public.</p> <p>Il est donc prévu de déployer des formations à la détection et à la manière d'aborder ce type de problème pour les personnels de santé des services de santé au travail inter-entreprises. D'autres publics pourront être concernés par ces formations. Notamment, les personnes ayant suivi une formation de sauveteur secouriste du travail pourront être invitées à suivre ce type de formation.</p> <p>Par ailleurs des réunions d'information seront organisées à destination des responsables d'entreprise ou de services ressources humaines avec le concours de la CCI et de la chambre des métiers.</p> |
| INDICATEURS             | <p>Nombre de sessions de formation organisées</p> <p>Nombre de personnes formées</p> <p>Nombre de sessions d'informations organisées</p> <p>Nombre de participants à ces sessions de sinistre dans les entreprises</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| ECHEANCIER              | Cette action se mettra en place en 2017 et se poursuivra tout au long de la durée du PRST.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| ACTION<br>N° 30            | ETUDES / RECHERCHES / CAPITALISATION QVT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SERVICES ASSOCIÉS          | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 2.13                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Transversalité Santé travail - Santé publique<br>Promouvoir un environnement de travail favorable à la santé                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | Travail autour des indicateurs RH et santé travail. Il s'agit de faire travailler ensemble dans les entreprise, les responsables RH et les responsables prévention ou QSE.<br>- Animer un groupe de travail permettant de relever les besoins et enjeux<br>- Expérimenter de nouvelles méthodes de travail<br>- Produire un outil diffusable aux professionnels en entreprise<br>- Capitaliser les retours d'expérience |
| INDICATEURS                | Nombre de professionnels engagés dans la réflexion, nature et qualité des travaux obtenus, nombre d'ateliers organisés, nombre d'outils produits et diffusés.                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ECHEANCIER                 | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

### AXE 3 : RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL ET LES RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION EN STRUCTURANT UN SYSTÈME D'ACTEURS, NOTAMMENT EN DIRECTION DES PME-TPE

Afin d'assurer l'efficacité des actions et l'effectivité des normes en santé sécurité au travail et de promouvoir leur appropriation par les acteurs de l'entreprise, en particulier les plus petites, une réflexion sur le rôle, les ressources et l'articulation des nombreux acteurs contribuant à la politique de prévention est indispensable.

Parmi ces acteurs, les partenaires sociaux doivent occuper un rôle central. En effet, les conditions de travail et la santé au travail ne peuvent être réduites à un domaine technique et médical, de spécialistes, d'experts et de « sachants ». En termes d'effectivité, il s'agit au contraire de renforcer le rôle des employeurs, des travailleurs et de leurs représentants, dans le cadre du dialogue social, dans ce domaine.

Ce troisième axe s'articule autour de trois objectifs opérationnels : le renforcement du dialogue social (passant par la promotion des négociations sur la santé au travail, le renforcement des comités régionaux), la constitution d'un réseau d'acteurs en direction des entreprises, notamment les PME-TPE, passant par un renforcement des acteurs de la prévention en entreprise, ainsi que le renforcement des connaissances (en agissant sur les données et la recherche).

#### > DIALOGUE SOCIAL

L'implication des partenaires sociaux doit s'entendre en cohérence à tous les niveaux : national, régional, et bien sûr dans les entreprises, avec le rôle des institutions représentatives du personnel, notamment du CHSCT et celui du droit d'expression des salariés.

| ACTION<br>N° 31            | PROJET DIALOGUE SOCIAL 2016-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE             | ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SERVICES ASSOCIÉS          | Anact, DIECCTE et organisations d'employeurs et de salariés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| RÉFÉRENCES PST3            | Action 3.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| OBJECTIF<br>THÉMATIQUE     | Remobiliser les partenaires sociaux sur les enjeux politiques du réseau Anact-Aract.<br>Expérimenter, prendre connaissance d'autres pratiques, échanger avec d'autres acteurs externes.<br>Positionner l'Aract sur le champ du dialogue social.<br>Outiller les acteurs du territoire.<br>Permettre une réflexion commune autour de la thématique du dialogue social.                                                                                                                                                                                 |
| DESCRIPTION<br>DE L'ACTION | Session de dialogue social organisée par l'Aract<br>Il est envisagé une approche en 3 temps :<br>- 1 séminaire de lancement en Guadeloupe en Juillet 2016<br>- 2 échanges d'expériences externes à la Guadeloupe : au Québec en Septembre et Pays de Loire en Novembre 2016 (échanger avec d'autres acteurs, prendre en compte d'autres pratiques dans d'autres contextes)<br>- 1 séminaire de clôture pour valoriser l'action en Janvier 2017 (valoriser l'ensemble du projet, trouver des leviers locaux d'action, inscrire l'action dans la durée) |
| INDICATEURS                | Nombre d'organisations concernées, nombre de participants, diversité des organisations représentées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ECHEANCIER                 | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

### > CONSTITUER DES RÉSEAUX COORDONNÉS D'ACTEURS DE LA PRÉVENTION

L'amélioration de la coordination des professionnels de santé, en particulier les médecins du travail, les médecins-conseil et les médecins de ville, dont la nécessité en termes d'efficacité de la prévention a été maintes fois soulignée sera également recherchée, notamment en matière de prise en charge des risques multifactoriels et des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

| ACTION<br>N° 32         | SENSIBILISER LES MÉDECINS LIBÉRAUX ET HOSPITALIERS, GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES AUX PROBLÈMES DE SANTÉ AU TRAVAIL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | DIECCTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SERVICES ASSOCIÉS       | ARS - CGSS - CIST                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 3.8                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Système d'acteurs<br>Constituer un réseau coordonné d'acteurs territoriaux de la prévention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>L'objectif est de sensibiliser les médecins libéraux et hospitaliers, généralistes et spécialistes, aux problèmes de santé et sécurité au travail de façon à ce qu'ils puissent faire le lien entre des pathologies diagnostiquées et une possible origine professionnelle et plus généralement prendre en compte les conditions de travail du patient dans leur approche médicale.</p> <p>Il s'agit également de renforcer ou de créer des liens entre ces médecins et les médecins du travail.</p> <p>Plusieurs pistes seront étudiées. Il faudra dans tous les cas de figure, prendre contact avec le conseil de l'ordre des médecins et le syndicat des médecins libéraux.</p> <p>On peut, a priori, envisager les supports suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer par les groupes de qualité, mis en place par le syndicat des médecins libéraux</li> <li>• Prendre contact avec la Société médicale des Antilles Guyane pour organiser un colloque</li> <li>• Organiser un colloque DPC (développement professionnel continu)</li> </ul> |
| INDICATEURS             | Nombre de Manifestations organisées<br>Nombre de médecins participants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ECHEANCIER              | Préparation, prises de contacts dans le courant de l'année 2017<br>Mise en place des manifestations retenues en 2018 et les années suivantes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### > RENFORCER LES CONNAISSANCES ET LES SYSTÈMES DE DONNÉES

Aujourd'hui, il existe de nombreuses données dans le champ de la santé et de la sécurité au travail, aux modes de recueil et aux finalités diverses : bases de métrologie, bases d'information, enquêtes sur les expositions, données de sinistralité, etc.

Le croisement éventuel de données appelle un travail préalable de meilleure connaissance des bases et d'harmonisation des données.

Sur la durée du PST 3, un premier objectif est de connaître et de rendre ces outils plus opérationnels, plus accessibles et mieux appropriés par les acteurs de terrain.

Dans ce cadre, l'un des enjeux essentiels est celui des ressources régionales.

L'objectif du PST est de doter toutes les régions d'outils de diagnostic fiables et opérationnels. C'est ce projet piloté par l'ANACT au niveau national qui sera décliné localement

| ACTION<br>N° 33         | ACTIONS TERRITORIALES / TERRITOIRE DU TRAVAIL                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICE PILOTE          | ARACT                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SERVICES ASSOCIÉS       | Anact, CGSS, ARS, laboratoires de recherche, autres partenaires publics ou privés.                                                                                                                                                                                                              |
| RÉFÉRENCES PST3         | Action 3.13                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| OBJECTIF THÉMATIQUE     | Connaissances<br>Renforcer les systèmes de données et les mettre à la disposition des acteurs de la prévention                                                                                                                                                                                  |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>Cartographie de la santé au travail.</p> <p>Projet GIS Atlas en lien avec l'ANACT.</p> <p>Il s'agit de lancer une phase de mise à disposition et sensibilisations aux outils pour élaborer à terme une stratégie territoriale concertée portant sur les enjeux du travail en Guadeloupe.</p> |
| INDICATEURS             | Nombre de partenaires sociaux impliqués, interventions réalisées                                                                                                                                                                                                                                |
| ECHEANCIER              | 2016/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                       |



## LISTE DES FICHES ACTION

## ACTION N°1 | PAGE 18

Accompagnements collectifs Des conditions de travail : Transferts de méthodes

## ACTION N°2 | PAGE 19

Culture de prévention-agir Par la formation

## ACTION N°3 | PAGE 20

Promotion des outils d'évaluation Des risques

## ACTION N°4 | PAGE 21

Forum annuel des chsct

## ACTION N°5 | PAGE 22

Communication grand public sur des sujets touchant santé travail - santé publique

## ACTION N°6 | PAGE 23

Usure professionnelle-prévenir l'exposition aux tms

## ACTION N°7 | PAGE 24

Contrôle de conformité des machines neuves entrant en guadeloupe

## ACTION N°8 | PAGE 25

Communication et relations publiques / pénibilité-maintien

## ACTION N°9 | PAGE 26

Développer la formation et l'équipement des entreprises intervenant sur les matériaux contenant de l'amiante (ss4)

## ACTION N°10 | PAGE 27

Renforcer les contrôles sur les chantiers de réhabilitation par rapport au risque de présence d'amiante

## ACTION N°11 | PAGE 28

Prévenir l'exposition aux produits chimiques - promouvoir l'outil d'évaluation seirich

## ACTION N°12 | PAGE 29

Contrôle de l'effectivité et l'efficacité des dispositifs d'aération et d'assainissement des lieux de travail

## ACTION N°13 | PAGE 30

Action menée auprès des entreprises de thanatopraxie par le cist

## ACTION N°14 | PAGE 31

Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied - formation des acteurs

## ACTION N°15 | PAGE 32

Contrôle des chantiers du btp ciblés Sur le risque de chute de hauteur

## ACTION N°16 | PAGE 33

Cibler des risques prioritaires-structurer les offres de formation sur la base de référentiels

## ACTION N°17 | PAGE 34

Prévention des risques professionnels Dans les services à la personne

## ACTION N°18 | PAGE 35

Diagnostics Des conditions de travail / santé au travail

## ACTION N°19 | PAGE 36

Prévenir les risques psychosociaux

## ACTION N°20 | PAGE 38

Diagnostics des conditions De travail / qualité de vie au travail

## ACTION N°21 | PAGE 39

Coordination des dispositifs De maintien dans l'emploi

## ACTION N°22 | PAGE 40

Maintien en emploi

## ACTION N°23 | PAGE 40

Etudes/recherches/capitalisation - Contrat de génération

## ACTION N°24 | PAGE 41

Pénibilité / maintien en emploi / vieillissement au travail

## ACTION N°25 | PAGE 41

Etudes / recherches / conseil rh tpe/pme

## ACTION N°26 | PAGE 42

Défibrillateurs - formation sst

## ACTION N°27 | PAGE 43

Sauvegarde des personnes,des biens Et de l'environnement

## ACTION N°28 | PAGE 44

Sauvegarde des personnes,des biens et de l'environnement/formation du personnel

## ACTION N°29 | PAGE 45

Formations et informations sur la détection et la prévention des addictions en milieu professionnel

## ACTION N°30 | PAGE 46

Etudes / recherches / capitalisation qvt

## ACTION N°31 | PAGE 47

Projet dialogue social 2016-2017

## ACTION N°32 | PAGE 48

Sensibiliser les médecins libéraux et hospitaliers, généralistes et spécialistes aux problèmes de santé au travail

## ACTION N°33 | PAGE 49

Actions territoriales / territoire du travail

## GLOSSAIRE

## AGEFIPH

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

## ANACT

Agence nationale pour l'amélioration Packaging of substances and mixtures des conditions de travail

## ANI

Accord national interprofessionnel

## AISS

Association internationale de la Sécurité sociale

## ANR

Agence nationale de recherche

## ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

## ARACT

Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

## AT-MP

Accidents du travail-Maladies professionnelles

## ARS

Agence régionale de santé

## AT-MP

Accidents du travail-Maladies

## BARC

Bulletin d'analyse d'accident corporel

## BTP

Bâtiment et travaux publics

## BRANCHE AT-MP

Branche Accidents du travail - Maladies professionnelles de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts)

## CHSCT

Comité d'hygiène, de sécurité du fonds pour l'insertion et des conditions de travail des personnes handicapées

## CISR

Comité interministériel

## CLP

Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

## CMR

Substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques

## CNAMTS

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

## COCT

Conseil d'orientation des conditions et du travail de travail

## COG

Convention d'objectifs et de gestion pour la branche AT-MP

## CPF

Compte personnel de formation

## CPOM

Contrat pluriannuel d'objectifs professionnelles et de moyens

## CGSS

Caisse générale de sécurité sociale

## CPHSCCT

Commission paritaire d'hygiène, de de la circulation sécurité et des conditions de travail

## CPRI

Commission paritaire régionale interprofessionnelle Branche

## CPRIA

Commission paritaire régionale Maladies professionnelles interprofessionnelle artisanale de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

## CRPE

Contrat de rééducation (Cnamts) professionnelle en entreprise

## CARSAT

Caisses d'assurance retraite

## CRPRP

Comité régional de prévention et de la santé au travail (ex. CRAM) des risques professionnels

## CCMSA

Caisse centrale de la Mutualité

## CTN

Commission technique nationale sociale agricole

## CDSEI

Comité du dialogue social pour de la recherche, des études les questions européennes et et des statistiques internationales

## DARES

Direction de l'animation

## DGS

Direction générale de la santé

## CEP

Conseil en évolution professionnelle

## DGT

Direction générale du travail

## CESE

Conseil économique, social et environnemental

## DIECCTE

Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

## DMST

Dossier médical en santé au travail

## DEAL

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

## DUEP

Document unique d'évaluation des risques

## EDEC

Engagements de développement de l'emploi et des compétences

## EPI

Équipement de protection individuelle

## EPINANO

Surveillance épidémiologique des travailleurs potentiellement exposés aux nanomatériaux

## EVREST

Enquête évaluation des relations et des évolutions en santé au travail

## GPO

Groupe permanent d'orientation

## GIP RASPEG

Groupement d'intérêt public des réseaux et actions de santé publique en Guadeloupe

## HAS

Haute Autorité de santé

## ICSMS

Integrated Customer Support Management System

## INPES

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

## INRS

Institut national de recherche et de sécurité sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

## INVS

Institut de veille sanitaire

## IRP

Institutions représentatives du personnel

## IPP

Incapacité permanente partielle

## IDN

Iles du Nord

## INSERM

Institut national de la santé et de la recherche médicale

## INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

## MARA

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

## MSA

Mutualité sociale agricole

## OIRA

Online interactive risk assessment

## ORSAG

Observatoire régional de la santé de Guadeloupe

## OIT

Organisation internationale du travail

## OPPBTP

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

## PME- TPE

Petites et moyennes entreprises - Très petites entreprises

## PAREST

Programme national de recherche environnement-santé-travail

## PST

Plan santé au travail

## PRST

Plan régional santé travail

## QVT

Qualité de vie au travail

## RAF-RAM

Rapport administratif et financier des services de santé au travail et rapport annuel du médecin

## RH

Ressources humaines

## RNV3P

Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles

## RPS

Risques psychosociaux

## RSI

Régime social des indépendants

## SAMETH

Services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

## SEIRICH

Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel

## SGH

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des Nations-unies

## SIP

Santé et itinéraire professionnel (Enquête Dares)

## SSTI

Service de santé au travail interentreprises

## SUMER

Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Enquête Dares sur la surveillance médicale des risques professionnels)

## TMS

Troubles musculo-squelettiques

## VLEP

Valeur limite d'exposition en milieu professionnel



**Direction des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail, de l'Emploi  
de la GUADELOUPE**  
Rue des Archives  
Bisdary-Gourbeyre B.P. 647  
97 109 Basse-Terre Cédex  
Téléphone : 0590-80-50-50  
Télécopie : 0590-80-50-00

**Antenne de Jarry**  
Immeuble Raphaël ZAC  
Houelbourg sud Lot. 13  
ZI JARRY  
97122 BAIE MAHAULT  
Téléphone : 0590 80-50-50  
Télécopie : 0590 83 70 75

**Antenne de Saint-Martin**  
20 rue Galisbay – Marigot  
97150 Saint Martin  
Téléphone : 0590 29 02 25  
Télécopie : 0590 29 18 73